BUREAUX ET REDACTION
9334 Avenue Jasper Est,
EDMONTON.
Ce journal est publié tous les jeudis par la "Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Ltée."
Abonnement annuel:
CANADA $1.00
ETATS-UNIS 1.50
EUROPE. . . . . .10 frs.

LE COURRIER DE L'OUEST

TARIF DE LA PUBLICITE
Toutes les communications concernant la publicité et la rédaction doivent être adressées
BOITE POSTALE 98. TELEPHONE 1675
EDMONTON.
d'annonces sont envoyés sur demande.

NUMERO 26. EDMONTON, JEUDI, 16 AVRIL 1914. FONDE EN 1905.

LE CONCOURS HIPPIQUE D'EDMONTON OBTIENT UN VIF SUCCES

L'Alberta-nord s'affirme l'une des meilleures régions d'élevage de l'Amérique du nord.

L'Association de l'Exposition d'Edmonton, dont le président est Monsieur A. B. Campbell, et le gérant Monsieur Stark, avait eu cette année l'heureuse initiative d'organiser dans notre ville un concours hippique de printemps. Disons tout de suite que ce concours hippique, répondant à un besoin réel de la région, obtint un vif succès qui le classe définitivement comme un événement annuel dans la capitale de l'Alberta.

Ce concours, dont l'attrait était doublé par une exhibition d'animaux gras avec ventes à l'encan, a duré pendant cinq jours: il a permis aux habitants d'Edmonton et de la région ainsi qu'à de nombreux étrangers de se rendre compte combien l'Alberta-nord est admirablement adapté à l'élevage, et, sous ce rapport, les résultats que l'on peut attendre de ce concours et de ceux qui le suivront seront inestimables.

Notre premier concours hippique fut tout particulièrement attrayant.

Chaque jour on put assister à des défilés remarquables d'animaux de race. Des prix nombreux étaient attribués aux différentes classes admises à concourir.

Nous avons eu la satisfaction d'applaudir aux succès bien mérités de deux de nos compatriotes d'Edmonton, MM. C. J. Robert, éleveur, et Jos. Lambert, propriétaire de l'"Ecurie Impériale," dont les magnifiques chevaux ont remporté des prix nombreux.

M. C. J. Robert est l'un des éleveurs qui peuvent revendiquer l'honneur d'avoir introduit dans ce pays l'élevage des chevaux de grand prix. M. Jos. Lambert est également un "homme de cheval" passionné pour l'élevage de la "plus noble conquête de l'homme." Tous les amateurs de beaux chevaux ont vivement applaudi à la moisson abondante de coupes et de prix divers faite par MM. Robert et Lambert.

Un détachement de cavaliers de la Police Royale du Nord-Ouest avait été envoyé de Régina, Sask. pour rehausser l'éclat du concours hippique. Ces admirables cavaliers ont recueilli des applaudissements enthousiastes en exécutant des exercices compliqués de carrousel demandant un grand sang-froid et une habileté consommée.

Enfin, l'un des attraits sensationnels a été le concours de sauts en hauteur qui mit aux prises les magnifiques chevaux de l'écurie Clifford Sifton et un modeste petit cheval né en Alberta, "Smokey."

"Smokey" établit un record pour l'Alberta en franchissant avec une légèreté inouïe une barrière de 6 pieds et 10 pouces; il ne fut battu que par "The Wasp" l'un des sauteurs de l'écurie Sifton qui, à la troisième reprise, franchit 7 pieds et un pouce et demi. Il est bon d'ajouter que Confidence, l'un des chevaux ayant pris part au concours, détient le record mondial du saut, ayant franchi, à Toronto, 8 pieds et un demi pouce. "Smokey" fut l'objet d'une ovation enthousiaste.

LA CHASSE AUX BANDITS DANS L'OUEST

Six bandits masqués attaquent une banque. — Deux sont tués et les autres sont l'objet d'une poursuite mouvementée.

New Hazelton, B.C., 11 — Deux bandits d'une troupe composée de six hommes ont été tués hier, au cours d'une bataille rangée qui a eu lieu entre ces bandits et une troupe de vigilants accourus dès les premiers coups de feu tirés contre la banque. Six hommes ont fait le siège de la banque et, après la lutte, quatre ont pu se sauver dans les bois voisins où ils ont été poursuivis par les citoyens armés de carabines à longue portée. Les fugitifs ont emporté $1,100 en espèces.

La banque, qui est construite en bois solide et est séparée des autres maisons, venait de s'ouvrir depuis peu quand l'attaque des voleurs se produisit. Deux hommes armés de carabines sont arrivés par la porte de devant, pendant que deux autres arrivaient par le petit bois qui se trouve en arrière de l'édifice et que deux autres prenaient une direction latérale. Ceux qui étaient venus par devant pénétrèrent tout de suite dans la banque, le fusil épaulé et criant: "Hands up!"

Les quatre complices apparurent au même moment, couvrant de leurs carabines toutes les issues de la banque. A ce moment, il n'y avait qu'un seul client dans le bureau, M. John Goslin, gérant de la maison d'entreprises Lynch Brothers. M. Goslin avait dans la main un petit paquet d'argent et des mandats de poste au montant de $50. Pendant qu'un des voleurs couvrait les employés de la banque avec sa carabine, l'autre enleva l'argent que tenait M. Goslin puis alla au guichet du receveur où il mit la main sur tout l'argent qu'il put atteindre.

L'affaire n'a pas duré plus d'une demi-minute puis les deux voleurs commencèrent leur retraite à reculons. Au moment où ils allaient sortir, les employés de la banque eurent le temps de prendre leurs armes et ouvrirent le feu, ce à quoi les bandits répondirent par une fusillade en règle au cours de laquelle le teneur du grand livre, M. W. Fenton, autrefois d'Ottawa, fut blessé à la tête par un éclat de bois qu'une balle fit sauter de son pupitre.

Le bruit des coups de feu alarma la ville et plusieurs cowboys qui se trouvaient dans un magasin de quincaillerie voisin sautèrent immédiatement sur leurs armes et commencèrent la chasse aux brigands. On vit alors se dérouler une de ces scènes comme en montrent les vues animées, avec cette seule différence que les participants étaient sérieux et que le prix de la partie était la vie de chacun d'eux. Armés de carabines, les voleurs avaient plus de chances de succès que les cowboys armés seulement de revolvers, mais la ruse des cowboys leur permit d'intercepter les brigands dont deux tombèrent morts frappés de balles en pleine poitrine. On croit qu'un des quatre qui se sont enfuis est assez gravement blessé. Pendant ce temps les citoyens s'étaient ressaisis et la chasse à cheval commençait. On n'a pas reconnu les deux brigands qui ont été tués. On croit que ce sont des Russes qui font partie d'une bande cachée dans les montagnes et qui, il y a peu de temps, a dévalisée la même banque et s'est enfuie dans les montagnes.

New Hazelton, 12 — On dit que trois des bandits ont été blessés et que deux autres ont été capturés par la police provinciale qui surveillait tout spécialement la ville. Tous les bandits portaient des masques et on ne les connaît pas du tout dans les environs.

COLONS EN ROUTE POUR LE NORD

M. l'abbé Normandeau, missionnaire-colonisateur pour l'Alberta, dont nous avons annoncé le départ de Montréal le 7 avril, est passé à Edmonton samedi matin 11 avril, accompagné de nombreux colons, tous en route pour le Lac Charron via Athabasca Landing.

A l'arrivée du contingent d'immigrants à Athabasca, ceux-ci furent accueillis par M. l'abbé Ouellette, organisateur de la colonisation en Alberta. Dès le lendemain les nouveaux colons partaient pour aller visiter les territoires de colonisation situés au sud du Lac LaBiche, dans une excellente région de culture et d'élevage, où nos dévoués colonisateurs, MM. les abbés Normandeau et Ouellette, se proposent de fonder plusieurs paroisses de langue française.

M. l'abbé Normandeau doit être de retour parmi nous aujourd'hui, jeudi; nous espérons donc être en mesure de publier dans notre prochain numéro des détails plus complets sur cette première excursion de colons, de l'année, qui fut un succès de tous points.

NOUVELLES BREVES

Une dépêche de Lethbridge annonce que les semailles sont commencées au sud de l'Alberta. L'augmentation de la surface en culture sur 1913 est de 10 pour cent; le sol est en excellente condition d'humidité.

Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, serait créé cardinal le mois prochain si l'on en croit une information reçue à Londres récemment.

Sir William Whyte, vice-président du C. P. R., est mort subitement mardi à Los Angeles.

400 colons sont passés à Calgary, venant d'Angleterre. Ces colons se dirigent pour la plupart vers la vallée de la Rivière La Paix.

Le pont provisoire, reliant Fort George à la rive est de la rivière Fraser a été emporté par les crues du dégel. Les voyageurs, venant d'Edmonton à destination de Fort George, doivent stationner à McBride en attendant la reconstruction du pont.

SUR LES COTES DU MEXIQUE

Quarante-six navires de guerre des Etats-Unis sont arrivés en rade de Tampico.

Le gouvernement de Washington exige des excuses du Mexique.

Washington, 15 — L'arrestation de marins des Etats-Unis à Tampico par ordre du gouvernement Huerta a créé une vive sensation; et le refus de faire des excuses de la part du Mexique a compliqué la situation.

Une escadre, composée de quarante-six navires de guerre, tous appartenant aux Etats-Unis, montés par 21,000 hommes, est arrivée en rade de Tampico.

Les marins arrêtés à Tampico ont été relâchés, mais le gouvernement Huerta a refusé le salut de 21 coups de canon au drapeau étoilé, demandé comme excuse par le vice-amiral Rayo de la marine américaine.

LA REVANCHE D'ONTARIO

L'élection de M. Médéric Martin à la mairie de Montréal, a été très commentée par les journaux. Voici, à titre purement documentaire, les réflexions qu'inspire à M. Henri Bourassa l'élection de M. Martin:

"Il y a deux ans, il y a un an même, Martin n'aurait pas recueilli dix mille votes. Les milliers de suffrages "de protestation," qui ont assuré son élection — ou pour parler plus exactement, les milliers de suffrages qui ont assuré la défaite de MM. Stephens, MacDonald, Monahan et St-George ont été "matériellement" recueillis dans les quartiers Papineau, Ste-Marie, Duvernay ou Saint-Denis: ils ont été "moralement" engendrés à Winnipeg, à Toronto, à Ottawa, partout où, depuis dix, quinze ou vingt ans, les Canadiens-français ont subi et même accepté une défaite, une insulte, une humiliation. Les grands électeurs de Médéric, ce sont MM. Greenway, Sifton et Roblin, Sir James Whitney, le Dr Pyne et Mgr Fallon, les loges orangistes et les prêtres irlandais qui ont fait battre le Dr Freeland."

PAQUES DANS NOS EGLISES

La grande fête religieuse est célébrée avec beaucoup d'éclat.

A l'Immaculée Conception

La grand'messe de Pâques a été célébrée devant une assistance nombreuse et recueillie à l'église paroissiale de l'Immaculée Conception.

Le divin sacrifice fut offert par le Rév. M. J. A. Lapointe, vicaire, assisté du R. P. A. Chevigny, O. M.I., comme diacre, et de M. l'abbé Hamelin, comme sous-diacre.

Le sermon, en français, fut donné par le R. P. Prince, S.J., dont la parole chaude et persuasive fit beaucoup d'impression sur les fidèles. Le R. P. Prince est doué d'une éloquence qui appelle irrésistiblement à l'âme, et son sermon de dimanche dernier fut grandement goûté par tous les paroissiens de l'Immaculée Conception.

Le choeur de chant, sous l'habile direction de M. G. Pépin, maître de chapelle, exécuta avec succès la messe harmonisée de Ganss.

Les solistes furent Mme Gaucher, Mlle Phaneuf, Mme Labrèche, Mlle Lamoureux et MM. Lachance, Montpetit, Th. Lavoie et Potvin.

A l'Offertoire, le choeur exécuta "Regina Coeli," de A. Werner.

Aux vêpres, le soir, Mme Gaucher chanta l' "Ave Verum," de Maillard.

* * *

A l'église St-Antoine, (rive Sud)

La cérémonie de Pâques à l'église St-Antoine a emprunté cette année un éclat inaccoutumé à l'affluence des fidèles, aux décorations superbes de l'église et au programme admirablement choisi de musique sacrée.

Aux messes matinales un très grand nombre de communions ont été données et le spectacle, touchant et réconfortant à la fois, de cette piété sut inspirer au R. P. Lemarchand, O.M.I., curé de la paroisse, des paroles émues lorsqu'il y fit allusion au cours du sermon.

La grand'messe fut célébrée par le R. P. Daridon, O.M.I., supérieur du Juniorat des Oblats, assisté des R. P. Lemarchand, O. M.I., et LeBris, O.M.I., comme diacre et sous-diacre.

Le sermon en anglais et en français, qui porta sur les enseignements et les réjouissances que la grande fête de Pâques doit inspirer aux chrétiens, fut donné par le R. P. Lemarchand.

Le choeur de chant sous la direction de MM. A. Hassan, organiste, et Thime, maître de chapelle, exécuta l'émouvante messe de l'Immaculée Conception.

Nous n'exagérons nullement en disant que l'exécution de cette messe, d'une harmonie si belle, fut rendue avec une maîtrise et une profondeur d'expression qui furent des révélations pour beaucoup de fidèles n'ayant pas eu encore l'occasion d'apprécier les superbes voix de plusieurs des membres du choeur.

* * *

A l'église St-Joachim

L'assistance nombreuse des fidèle et la beauté de la musique sacrée étaient également les caractéristiques de la célébration de la grande fête Pascale à l'église St-Joachim.

Le choeur des élèves du collège des Jésuites participa aux deux messes, anglaise et française. La messe de Rheimberger fut chantée aux deux cérémonies. A l'Offertoire, M. Laliberté chanta de façon magnifique le "Chant de Pâques," de Rougnon; la belle voix de notre distingué concitoyen ravit tous ceux qui l'entendent; dimanche, M. Laliberté se surpassa dans le beau chant qu'il interpréta avec un art émouvant.

Le R. P. Lessard, S.J., tenait l'harmonium; on lui doit de vives félicitations pour la façon remarquable dont le choeur des élèves a interprété la superbe messe de Rheimberger.

Le sermon, à la messe française, fut donné par le R. P. Hudon, S.J., qui sut, comme toujours, émouvoir et intéresser les fidèles par son éloquence simple et ses accents qui vont droit au coeur.

Les RR. PP. Jésuites ont droit aux remerciements des fidèles de St-Joachim pour la part importante qu'ils ont prise à la célébration de Pâques dans notre paroisse.

L'IMMIGRATION CATHOLIQUE AU CANADA

Le "Tablet," revue catholique anglaise, s'est occupée dans un de ses derniers numéros de l'immigration catholique au Canada.

Comme la plupart de nos confrères catholiques anglais, il ne voit guère de Canadiens-français que dans la province de Québec. Dans les limites de cette province, il veut bien louer leur action, vanter leur vitalité catholique, et même regarder d'un oeil sympathique cette anomalie, qui le renverse, d'une province restée si française après tant d'années de domination britannique; mais en dehors du Québec, cette bienveillance cesse. Les fatigues des missionnaires et des pionniers français, la vaillance des colons, et leur fidélité à la foi et à la langue des ancêtres, le droit qu'ils ont de rester eux-mêmes par tout le Canada et le gage qu'ils offrent d'une des plus victorieuse résistance à l'influence protestante: tout cela ne compte plus en dehors d'une certaine zone. Québec est français, c'est entendu. Partout ailleurs, il faut être anglais; on s'arrange pour que cela soit entendu.

Ainsi le "Tablet" laisse croire que les immigrants venus de France restent tous dans la province québecoise. En donnant la statistique d'immigration par nationalité, il dit: "Ceux qui parlent français et qui se trouvent donc chez eux sur tout le territoire de la grande province de Québec, ne sont qu'une poignée." Et, un peu plus loin, en traitant des immigrants catholiques abordant à Halifax, il note: "Les immigrants catholiques, abordant à Halifax ou à Saint-Jean, ne doivent pas différer beaucoup, au point de vue de la nationalité et de la langue, de ceux qui entrent par le Saint-Laurent. Nous devons croire, cependant, "que le plus grand nombre des émigrés français vont droit à Québec."

Or, les Français qui immigrent dans le Dominion vont surtout dans l'Ouest. Tous les habitants de Québec et de Montréal savent que leurs groupes français s'augmentent assez peu de nouveaux arrivants. La plupart des émigrés français vont dans les nouvelles paroisses faire de l'agriculture ou de l'élevage.

Là, ils sont chez eux tout autant que les autres immigrés. Ils trouvent un peu partout des groupes assez nombreux, très prospères, très vivants, qui parlent leur langue. Et ils peuvent ressentir quelque fierté en songeant que leur langue est une des deux langues officielles de la confédération.

REPRISE DE L'ACTIVITE DANS L'OUEST CANADIEN

Les travaux de la terre commenceront bientôt et la main-d'oeuvre ne fera pas défaut.

Avec le mois d'avril, se développe une nouvelle activité pour les choses de l'agriculture dans l'Ouest; déjà, le soleil a fait fondre la couche de neige qui couvrait le sol; le terrain se dégèle lentement et bientôt il pourra recevoir la semence que les cultivateurs se préparent activement à lui confier; à l'automne, elle leur rapportera cette riche récolte que peut seul produire le sol des prairies.

L'étendue du terrain prêt à être ensemencé est bien plus considérable que l'an dernier; le long et magnifique automne de 1913 a permis aux cultivateurs de mettre leurs fermes dans les meilleures conditions possibles, aussi on s'attend à une récolte abondante.

Si la température actuelle continue, les travaux de la terre commenceront la semaine prochaine. Les demandes d'ouvriers de fermes se font de plus en plus nombreuses, malgré qu'il y ait présentement peu d'applications pour ces positions. L'arrivée des émigrants sera donc bien vue par les fermiers de l'Ouest.

L'une des plus importantes transactions agricoles encore vue dans l'Alberta, est la vente à MM. Allen et Wright, deux riches fermiers de l'Orégon, de 6 1-2 sections, au sud de Grassy Lake; ils ont payé pour ce terrain et le roulant qui s'y trouvait, $164,-000.

Le mouvement des émigrants américains vers le Canada va toujours s'accentuant. Un train de 15 wagons est arrivé la semaine dernière, ayant à son bord près de 800 personnes. Quelques-uns de ces émigrants ont l'intention d'acheter des fermes, d'autres l'ont déjà fait l'automne dernier et arrivent avec leurs familles pour s'établir.

Les fermiers irrigateurs qui sont arrivés du Colorado il y a deux semaines, ont commencé à s'établir auprès du système d'irrigation du C. P. R, à Bassano. Les gens d'affaires de Calgary suivent avec une grande attention l'inauguration de cette immense superficie irriguée, qui, lorsqu'elle sera cultivée, supportera la plus dense population agricole au Canada. Ce mouvement amènera certainement la création de nouvelles villes, non seulement pour suppléer aux besoins de ces nombreux fermiers, mais parce que ces cités pourront se procurer à des prix modérés, des produits de la ferme, et rivaliser ainsi plus facilement avec les centres déjà établis.

EDMONTON EST RELIEE DIRECTEMENT AU PACIFIQUE

Le dernier rail a été posé mardi dernier sur la ligne du Grand Tronc Pacifique à Nechako River Crossing.

Un événement mémorable et une colossale entreprise.

Nechako River Crossing, C. A., 15 — Les tronçons est et ouest de la voie du Grand Tronc Pacifique ont été reliés la semaine dernière; le dernier mille qui les séparait ayant été terminé en présence de M. Morley Donaldson, vice-président et gérant-général, ainsi que de plusieurs autres fonctionnaires de la compagnie.

Nechako River Crossing est situé à 371 milles à l'est de Prince Rupert et à 1,375 milles de Winnipeg.

Il n'y a pas eu de cérémonie spéciale. Cet événement sera célébré plus tard, alors qu'un clou d'or sera enfoncé au point de la jonction qui vient d'être opérée.

Depuis le commencement de l'année, la compagnie a posé des rails sur 143 milles de sa voie. De nombreuses équipes avaient passé auparavant pour niveler le terrain qui se trouve dans la zône agricole la plus riche de la région.

La voie principale du Grand Tronc Pacifique s'étend dès maintenant ininterrompue depuis Winnipeg, Manitoba, jusqu'à Prince Rupert, dans la Colombie Anglaise, soit sur une distance de 1,746 milles. Depuis Portage la Prairie, en gagnant l'ouest, tout le district traversé était presqu'inhabité avant la construction du chemin de fer. Saskatoon, dans la Saskatchewan, et Edmonton dans l'Alberta, étaient les seules villes qui étaient auparavant favorisées de moyens de transport par chemin de fer.

Le Grand Tronc Pacifique met maintenant en communication tous les endroits colonisés échelonnés sur son parcours dans le pays le plus fertile du monde. Sa voie passe à juste titre, pour l'une des mieux construites qu'il y ait en Amérique. Elle a été commencée au Manitoba en 1905 et sur la côte du Pacifique en mai 1908. La compagnie a posé son premier rail d'acier en septembre 1906. Son port terminus à Prince Rupert, sur Kaien Island, est superbe et rien n'a été négligé pour donner à la ville un aspect attrayant, et pour favoriser son développement en vue du grand rôle qu'elle est destinée à jouer dans l'avenir. La compagnie a dans le port plusieurs vaisseaux qui font le service entre Prince Rupert, Vancouver, Victoria, Seattle et les ports intermédiaires.

L'achèvement de la partie ouest du Grand Tronc est un événement d'une portée immense pour le Canada. Il est difficile de dire en ce moment ce que deviendront les vastes plaines et les territoires que traverse le nouveau transcontinental mais l'on peut affirmer sans erreur qu'elles vont se développer avec une prodigieuse rapidité et se couvrir d'une population agricole, industrielle et commerciale qui accroîtra à l'infini, la richesse de notre patrimoine national. Le Grand Tronc Pacifique contribuera pour beaucoup à l'édification d'un nouvel empire dans l'empire britannique; il sera un impérissable monument à la mémoire respectée des hommes qui l'ont construit et vont le mettre en exploitation pour le plus grand bien du pays.

UNE EVASION SENSATIONNELLE A ST-PAUL, ALTA.

St-Paul, 16 — Un nommé Eldridge, arrêté il y a quelques jours par le policier de St-Paul, M. Clifford, a causé une vive sensation ici en parvenant à s'évader au moment où il allait comparaître devant le tribunal pour répondre à treize accusations. Quelques-unes de ces accusations sont fort graves et vingt-cinq témoins étaient appelés pour rendre des témoignages accusateurs.

On déclare que le prisonnier, aperçu peu après son évasion, était armé d'une carabine de fort calibre; étant donné son caractère on redoute que son arrestation ne puisse s'effectuer sans incident grave.

Une troupe de cavaliers armés s'est lancée à sa poursuite. Cette évasion a provoqué une vive émotion dans la région.

Le Courrier de l'Ouest

Journal Hebdomadaire

9334, AVE. JASPER.   TEL. 1675

Edmonton, Alta.

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

Le Mariage de Minuit

(suite)

Il voulut le faire passer devant lui, dans l'étroit sentier envahi par les branches; Lucien s'y refusa.

—Ce n'est pas, dit-il, que j'aie la moindre crainte; mais j'ai encore le craquement de votre règle dans les oreilles... Et c'est un enfantillage de ma part, mais je n'ai jamais pu marcher avec quelqu'un de plus fort que moi sur mes talons.

Avec un hautain haussement d'épaules, M. Hennerot ouvrait déjà la marche, et Lucien emboîta le pas derrière lui.

Malgré tout son méprisant courage, c'était une sensation singulière pour le président de sentir sur sa trace cette ombre obstinée, en se disant qu'il n'y avait que lui, Henri Hennerot, que sa protection, que son existence, entre Dominique et Lucien, et que Lucien le savait.

Tout à coup, sans qu'aucun intervalle de jardin ou de clairière eût annoncé l'approche d'une habitation, ils se trouvèrent devant un mur de maison, percé d'une fenêtre et d'une porte. La maisonnette du Prébois abritait ainsi l'une de ses façades dans les sapins, tandis que son entrée principale, la seule dont on se servit d'habitude, donnait sur le chemin qu'avait suivi l'automobile.

Par ici, l'on pénétrait tout droit dans la plus belle pièce du petit logement réservé aux fermiers; et en sa qualité de chambre d'apparat, celle-ci était déserte, ainsi que l'avait prévu le président.

Il alla toutefois à la porte qui conduisait à la cuisine pour en pousser la targette.

Cette porte était entre-bâillée, et il vit ainsi, au bout d'une sorte d'entre-deux obscur, la cuisine elle-même, toute propre, et brillante, et joyeuse, dans le rayonnement brisé du soleil, qui entrait à la fois par sa porte ouverte sur la clairière et par sa fenêtre à tout petits carreaux.

Au-dessus du grand feu allumé dans l'âtre primitif, une marmite pendant au bout de la noire crémaillère, une marmite profonde d'où s'exhalaient des vapeurs de pot-au-feu. De plus, l'atmosphère de la cuisine était chargée de ces odeurs variées et succulentes qu'on respire dans toute bonne maison qui vient de "faire au four."

Ces apprêts indiquaient assez avec quelle prévoyance hospitalière le Prébois attendait les jeunes époux qui devaient y débarquer aujourd'hui. Mais l'arrivée inopinée de Maxime et d'Annonciade avait interrompu Mme Paupelin dans ses soins domestiques; la fermière avait couru au-devant de ces voyageuses inattendues pour les conduire dans les appartements de maîtres, laissant là son pot-au-feu écumant et la pâte à matefin qu'elle était en train de battre dans un grand saladier de terre brune vernissée.

L'éclat de ce saladier, comme aussi la présence dans la cuisine d'une petite cage à oiseaux suspendue près de la porte, d'un gaufrier tout neuf accroché près de la vieille bassinoire, d'une lampe de porcelaine bleue et d'un magnifique parapluie vert, enfin d'un petit rosier fleuri dans un pot de terre placé sur l'appui de la fenêtre, tous ces détails, tous ces embellissements, rappelaient les attentions flatteuses dont Mme Paupelin avait été l'objet de la part de son mari et de leurs amis, à l'occasion de son mariage: rien que par leurs dimensions étonnantes, le gaufrier et le parapluie révélaient même, chez le père Paupelin, une sorte d'ostentation à faire noblement les choses, en témoignage de son estime et de ses bons sentiments pour la nouvelle Mme Paupelin.

Dans la belle chambre où il s'enfermait en ce moment avec Lucien Gérieux, le président Hennerot était né, au temps où ses parents occupaient cette humble partie de la maison, tandis que les Gastrusse, les maîtres d'alors, se réservaient ces chambres d'en haut, dont le plancher venait de frémir sous les pas de Maxime et d'Annonciade.

Et la chambre rustique restait telle que le président l'avait toujours connue; il n'y manquait que la table d'horloger de son père, transportée à Montauvent dans l'atelier de Dominique. Par compensation, on y voyait aujourd'hui un nouveau meuble, un berceau d'osier récemment délogé de la place toute décorative qu'il occupait, depuis si longtemps, derrière la corniche de la grande armoire.

Et ce n'était pas sans motif qu'on l'avait remis en honneur, ainsi que les visiteurs purent en convenir, quand ils aperçurent, dans l'ombre du petit rideau d'indienne lilas, la figure d'un enfant de quelques semaines, emmaillotté jusqu'aux oreilles, embéguiné jusqu'aux yeux, tout rouge, suant et soufflant, sous les multiples enveloppes de chrysalide dont la sollicitude campagnarde charge les nourrissons, et dormant toutefois d'un air parfaitement satisfait.

—Eh bien, oui, commençait le président; j'aimerais bien vous faire préciser quelques détails plus ou moins vraisemblables. Vous me dites n'avoir rien su de l'accident qui arrêta ici Désiré et sa soeur; mais alors, cet accident, qu'est-ce qui l'a provoqué, si vous n'étiez pas à la gare de Montauvent ce jour-là, et devant qui Gabrielle Gérieux s'est-elle enfuie avec tant d'épouvante? Contre qui a-t-elle voulu si éperdûment protéger son frère?

—On m'a raconté l'histoire dix fois pour une, répondit Lucien; en y réfléchissant, je suis arrivé à la conviction que Gabrielle a pris pour moi le docteur Gastrusse. Il est exactement de ma taille, laquelle n'est pas commune, et une certaine similitude d'allures a pu décevoir des yeux déjà troublés, et une imagination aussi frappée que l'était celle de Gabrielle.

Et sa terreur devant l'homme qu'elle prenait pour moi, atteste surtout l'énormité du tort dont elle se sentait coupable à mon égard.

—C'est vous, poursuivit le président sans insister, qui avez retiré, ou plutôt fait réclamer à Marseille la correspondance de votre cousin?

—J'avais lieu de croire que cette correspondance émanait de Gabrielle. Je savais que Désiré, en quittant Alexandrie, avait chargé un employé de sa maison de lui réexpédier ses lettres sous des initiales convenues, à cause de moi, vous comprenez, pour que son retour en France ne fût connu que le plus tard possible.

—Mais ce n'est pas la lettre de Gabrielle qui a pu déterminer ce brusque retour, puisque, cette lettre il ne l'a jamais reçue; puisque même, à la date où sa soeur lui écrivait, il était déjà en route.

—Quelqu'un d'autre l'aura appelé en lui annonçant notre mariage; j'ai toujours pensé que c'était ce vieux fou, ce vieux matois de Ferréol...

—Qui est Ferréol? demanda immédiatement M. Hennerot.

—Oh! pas un personnage bien remarquable, répondit Lucien d'assez mauvaise grâce, et comme s'il regrettait de s'être aventuré sur ce terrain; un domestique de notre grand-oncle, une sorte de maître Jacques qui avait pris une importance ridicule dans la famille. On n'a pu avoir la paix avec lui qu'en le mettant à la porte; il s'est engagé, je crois, au service d'un ecclésiastique que ses fonctions appelaient à l'étranger, et je ne saurais vous dire au juste ce qu'ils sont devenus.

—Mais la maison de votre oncle n'est pas restée dépourvue de tout serviteur, surtout au moment d'un mariage; et vous voudrez bien me dire par qui M. Gérieux a remplacé Ferréol?

—Oh! nous sommes tombés de mal en pis, fit Lucien, baissant tout à coup les yeux. Mon oncle étant quelque peu maniaque et difficile, nous en avons été réduits à nous contenter, ces derniers jours, d'une lingère, qui avait déjà travaillé quelquefois à la maison, ce me semble, et dont je ne sais rien, sinon qu'elle s'appelait Flavienne, et que du premier coup elle m'avait pris en grippe. Si j'avais quoi que ce soit à cacher, fit-il, toujours sans regarder son interlocuteur, je ne vous en dirais pas autant; car, si jamais vous la rencontrez, cette fille vous dira de moi tout le mal possible. Et vous ne manquerez pas de la croire...

—Je verrai, j'entendrai et je croirai qui il me conviendra, repartit le président avec hauteur.

Puis, baissant de nouveau la voix, moins pour l'enfant endormi près d'eux, que pour cette autre enfant, presque aussi désarmée et touchante, pour Annonciade que Maxime entourait là-haut de ses soins, à qui il ne fallait pas laisser entendre qu'on discutait si âprement et si près d'elle le mot de sa destinée:

—Ce nom de Ferréol, dit le président, je le retrouve dans la lettre de Gabrielle à son frère; mais elle l'avait déjà prononcé à la gare, au moment où votre cousin écrivait à M. Gérieux pour le prier de lui expédier ses bagages à Vallorbe. Si vous étiez à Paris à cette époque, comme vous l'affirmez, vous avez dû ouvrir cette lettre, puisque votre oncle était hors d'état d'en prendre connaissance: pourquoi n'avez-vous pas renvoyé les bagages?

—Cette lettre ne nous est jamais parvenue, répondit Lucien avec assurance. Si j'avais reçu de Désiré une lettre datée de Montauvent et donnant son adresse à Vallorbe, j'aurais su où chercher mon cousin et c'est là ce dont vous voulez me faire convenir. Cela ne m'étonnerait pas que Flavienne ait fait disparaître cet avis, pour soustraire Désiré à mes représailles.

Car enfin, Monsieur le président, j'avais beau renier les fugitifs, je ne me serait pas désintéressé d'eux à ce point; je n'aurais pas perdu une telle occasion de régler mes comptes avec Désiré.

Non, quand je suis venu à Montauvent, c'était seulement pour traiter d'affaires avec le docteur Gastrusse qui veut acheter ou louer une maison à Paris. Je répondais ainsi à une annonce qu'il avait fait insérer dans un journal parisien heureusement; car je ne l'aurais pas lue, s'il s'était borné, comme pour son appel aux parents de Gabrielle, à des feuilles provençales d'une lecture peu courante sur les boulevards.

—Votre mariage, continuait le président, a été célébré à minuit, me dites-vous, et vous me présentez une photographie prise à l'issue de la cérémonie nuptiale, après laquelle Désiré aurait aussitôt emmené sa soeur. Or, minuit n'a jamais été l'heure des photographes.

—Aussi, n'est-ce pas dans la nuit que mon grand-oncle avait requis les services de celui-là, mais dans la journée du 5 septembre, après notre retour de la mairie. Les maires de Paris n'ont pas l'habitude de se transporter au domicile de leurs administrés, avec la complaisance qu'y a mise pour vous le maire de Montauvent. C'est le mariage religieux, je vous l'ai dit, que notre oncle avait obtenu de faire bénir chez lui par faveur tout spéciale, grâce à la chaude intervention du chanoine Olivier.

Vous m'êtes témoin, Monsieur le président, que je ne vous cèle aucune particularité et que je suis prodigue de détails, bien faciles à vérifier pour la plupart.

Mais au lieu de lui rendre le témoignage réclamé, M. Hennerot regarda Lucien droit dans les yeux en lui disant:

—Je remarque que, tout à l'heure dans votre déplorable entrevue avec cette malheureuse enfant, vous ne lui avez pas dit un mot de son frère; vous n'avez pas même prononcé le nom de Désiré devant elle.

—Si je l'avais fait, dit Lucien s'assombrissant tout à coup, vous auriez eu lieu de le regretter pour elle.

Me reprocherez-vous d'avoir laissé en paix une mémoire qui ne peut que m'être odieuse? De n'avoir pas crié, à la face de cette soeur, mon exécration pour son frère mort?

Mais elle-même, Gabrielle, qu'a-t-elle mérité de moi? reprit-il. Quand je vous dis que j'ai toujours eu l'idée, l'espérance, que je la retrouverais, que je lui ferais expier, pour elle et son frère...

Ce moment est venu: il est temps que Gabrielle me paie les insultes, les mépris dont ils m'ont abreuvé, temps qu'elle apprenne à me connaître, à respecter, à craindre en moi son mari, son maître...

Ce n'est pas que j'aie l'intention de me montrer impitoyable, dit-il, feignant de se reprendre, tout en épiant l'effet de ces paroles sur le président. Et vous pouvez, Monsieur, vous décharger sur moi en toute confiance de votre tutelle.

—Me décharger? demanda le président incrédule.

—Mon Dieu, oui; j'ai eu égard, ce matin, à la surprise où vous jetait ma communication: mais je vous ai fourni toutes les preuves, toutes les explications désirables, je vous ai vainement offert d'en référer au procureur. Enfin, les aveux que vient de faire Gabrielle ne peuvent vous laisser aucun doute. Il ne me reste donc plus qu'à revendiquer mes droits les plus légitimes en vous réclamant Gabrielle Gérieux, ma femme.

Je suis décidé à l'emmener sur l'heure; on peut même dire que j'y suis obligé. Car il s'est produit un incident depuis ce matin, un incident qui me presse, qui me pousse.

Et c'était vrai qu'il semblait y avoir en lui une hâte secrètement fiévreuse, une sorte de précipitation dans sa façon d'agir, de parler, d'accumuler les arguments, les évidences, pour encercler le président comme d'un mur écrasant, aux matériaux jetés pêle-mêle et qui croulerait tout entier sur lui, s'il tentait de le franchir.

—Devrai-je en appeler à l'intervention, à la justice de M. Dominique Hennerot? reprit-il.

A ce nom, le président leva la main et prononça:

—Une fois pour toutes, Monsieur, qu'il soit bien entendu que si vous essayez d'approcher mon fils, si vous tentez la moindre démarche auprès de lui, vous n'obtiendrez rien de moi; tout sera rompu entre nous; et vous devez bien comprendre que c'est mon dernier mot.

Et maintenant, allons au fait; que voulez-vous au juste?

—Monsieur le président, que vous me rendiez Gabrielle.

—Il n'est pas question de cela; vous avez toute autre chose en tête. Finissons-en; que s'est-il passé depuis ce matin, qu'aviez-vous à me dire?

—Voici: en rentrant chez les Gastrusse après vous avoir quitté, j'ai rencontré Ledru, un ancient agent que j'ai connu à Paris.

(à suivre)

-:- COIN FEMININ -:-

CHRONIQUE

Questions d'Hier et d'Aujourd'hui

Sous ce titre, M. Alphonse Gagnon a réuni en volume des articles déjà parus et d'autres inédits et, suivant le terme consacre, d'une actualité brûlante. Je reconnais, sans fausse honte, manquer de cette autorité que l'auteur suppose à son lecteur dans l'avertissement ouvrant le livre, aussi n'aurai-je pas la prétention de faire oeuvre de critique, mais me contenterai-je de dire le plaisir sérieux et délicat éprouvé à lire, lentement, ce livre d'un érudit et d'un lettré. M. Alph. Gagnon appartient à cette race de penseurs solides qui, durant le siècle dernier, a préparé au sein des académies régionales ce beau mouvement de décentralisation qui nous vaut aujourd'hui des écrivains du terroir français d'un talent incontestable. M. Gagnon est un chercheur et un laborieux. Quel pas de géant ferait la littérature canadienne-française si une douzaine d'imitateurs se dressaient autour de lui!... Il est vrai que notre auteur trace lui-même, dans une de ses chroniques les mieux réussies, un tableau de la vie de l'écrivain canadien qui n'a rien d'enchanteur. Difficultés immédiates et multiples se dressent devant celui qui veut s'adonner aux Lettres dans ce pays où l'effort cérébral est généralement considéré comme inférieur de beaucoup à l'effort physique. A l'influence défavorable du milieu se joint aussi la pénurie d'un passé certes glorieux, mais qui est encore trop proche de nous "et n'a pas cette perspective du lointain qui forme un horizon à l'idéal, un aliment à l'imagination. Homère est plus majestueux que Virgile de mille ans."

Je ne voudrais pas vous donner l'impression que M. Gagnon se décourage à considérer quelle distance sépare notre littérature embryonnaire de celle florissante et épanouie d'outre-mer: son livre est là, comme une jeune preuve d'un vouloir confiant, profond et fort. Si vous le voulez bien, nous allons feuilleter quelques pages ensemble. Suivant le caprice et l'exigence de la chronique, sa plume précise esquisse une courte étude sur la littérature américaine divisée en trois périodes: Coloniale, Indépendance, XIXe siècle: puis, sans souci de la distance, nous fait aborder aux rives de la douce France. Je ne crois pas qu'un Français à l'étranger pourra lire ce chapitre sans être étreint de tristesse. L'observation canadienne, en ce qui concerne la France, est trop unilatérale pour être exacte.... Passons. Passons à la savante chronique où l'auteur étudie rapidement la préhistoire américaine pour conclure que les faits contenus dans le Pentateuque sont confirmés par tous les vestiges conservés sur les monuments les plus vieux du monde. Rien ne reste étranger à M. Alph. Gagnon: après ses "courants de doctrines" où il passe en revue quelques-uns des conflits entre la religion et la science, il aborde, par une traduction, le problème du féminisme. On me permettra de citer l'opinion personnelle de l'auteur: "La femme au foyer, comme au centre de son activité, de ses pensées, de son coeur, c'est parfait! Mais pour parler d'exceptions et non de règle générale, il y a aujourd'hui des jeunes filles qui n'ont point de foyer, des femmes dont le foyer est éteint, ou bien, au contraire, dont le foyer est tellement vivant que les ressources d'un seul sont insuffisantes. Il faut alors se dépenser au dehors, sous peine d'être à la charge de la société, de ses proches, ou de s'abandonner à l'inconnu. En dehors des carrières libérales, des fonctions administratives en général et de la politique, dont jugeront toujours mieux de s'abstenir les femmes qui comprennent le rôle que la nature leur assigne, il existe, sous le régime économique que les cinquante dernières années ont créé, nombre d'emplois ou d'occupations que la femme peut honnêtement rechercher sans empiéter sur le domaine de l'homme et sans lui faire une concurrence trop désastreuse. Il y a même aujourd'hui des états, des fonctions publiques qui conviennent mieux aux femmes qu'aux hommes, qui, en tout cas, seront mieux remplies par la femme que par l'homme.—Quant à la culture intellectuelle de la femme et l'instruction supérieure de la jeune fille, j'en suis entièrement partisan, mais je tiens qu'il faut que cette instruction et cette culture soient dirigées avec prudence."

Je laisserai mes lectrices sous cette impression de féminisme plein de bon sens; et je terminerai en souhaitant au livre de M. Alphonse Gagnon tout le succès qu'il mérite si bien.

MAGALI.

—o—

LE MOUVEMENT CANADOPHILE EN FRANCE

Notre confrère "La vie agricole et rurale," revue hebdomadaire publiée à Paris, et répandue dans toute la France, a consacré dernièrement tout un numéro à décrire les ressources du Canada.

Pour la rédaction de ce numéro, la "Vie Agricole" avait fait appel aux meilleurs écrivains spécialistes du Canada, et René Bazin, l'académicien cher aux Canadiens, avait bien voulu écrire un charmant article d'introduction, dont nous publions ci-dessous un extrait.

On pourra d'ailleurs juger de l'intérêt de ce numéro par le sommaire suivant;

"La France au delà des mers."
"L'essor agricole du Canada."
"Les conditions agricoles de l'Ouest."
"La culture du blé au Canada."
"L'industrie laitière au Canada."
"L'aviculture au Canada."
"Les forêts au Canada."
"L'industrie fruitière au Canada."
"La culture du tabac au Canada."

Nous adressons félicitations et remerciements à notre excellent confrère, dont l'initiative canadophile vaudra sans doute à notre pays des colons courageux, pour qui l'aisance sera la juste rémunération de l'énergie et des efforts dont ils auront fait bénéficier le Canada propice aux travailleurs.

Voici un extrait du délicieux article de René Bazin, publié sous le titre: "La France au delà des mers":

"...Je vous dirai d'abord quelque chose de cette terre qui est loin de nous.

"Elle s'étend, au nord de l'Amérique, de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique: elle est si large qu'il faut voyager pendant cinq jours en chemin de fer, pour la traverser, de Vancouver à Montréal. Et il y a loin encore, de Montréal à l'embouchure du Saint-Laurent.

"L'Europe, moins la Russie, tiendrait entre les frontières du Canada, et il lui resterait encore un peu de place pour se remuer.

"Mais les gens du Midi trouveraient qu'il y gèle trop et trop longtemps. La neige fait le pays tout blanc pendant six mois. Le thermomètre marque souvent quinze et vingt degré au-dessous de zéro.

"Mais le printemps est rapide. Tout se hâte à la fois pour rattraper le temps perdu. Une grande marée de chaleur fond la glace et pénètre le sol. Les hommes reçoivent d'elle la permission de travailler dehors, les eaux de courir, les bêtes de retrouver les pâturages, le froment de germer, les feuilles de dérouler leur cornet ou d'ouvrir leur éventail. En mai, la moisson lève; en août, elle est fauchée.

"On peut tout demander à ce soleil du Canada, excepté de mûrir le raisin, les figues et les grenades.

"Son vrai triomphe est dans les plaines à blé, tantôt parfaitement plates, sans arbres, sans haies, presque illimitées comme le Manitoba, tantôt ondulées, et découpées dans les immenses forêts où les Indiens, jadis, vivaient de la chasse et de la rapine de guerre. Il se récolte là des millions d'hectolitres de froment, que le Pacifique canadien amène jusqu'à la côte. Quand la moisson était médiocre chez nous, vous avez peut-être mangé, sans le savoir, du pain fait avec la farine canadienne.

"La terre est donc jeune encore là-bas. Elle est fertile, et, comme disent les laboureurs, bien grenante.

"Elle a tenté beaucoup de colons. Ils sont venus de toutes les parties du monde.

"D'autres travailleurs ont été attirés par les mines, d'autres par la richesse des forêts.

"Nos frères de race vivent parmi des Anglais, des Irlandais, des Américains, des Allemands, des Slaves. Ils dépendent politiquement de la couronne d'Angleterre, et les relations d'affaires qu'ils entretiennent avec l'ancienne mère-patrie ne sont pas si importantes qu'elles puissent constamment rappeler, et à chacun, le souvenir des origines.

"Pour bien des raisons, ils auraient pu nous oublier. Et pour d'autres raisons, très nombreuses et très fortes, ils auraient pu se fondre entièrement dans la masse des étrangers qui les enveloppent.

"Eh bien! si vous alliez au Canada, votre surprise serait grande.

"Vous y verriez de vos yeux la France survivante, vous l'entendriez parler. Si vous arriviez, un jour de fête, dans un village canadien-français, vous apercevriez, au balcon qui enveloppe les maisons de bois, le drapeau tricolore. Vous pourriez lire, sur noms qui sonnent français: Lapierre, Dumas, Beaumont, Langevin, Brosseau, Lapointe, Chapais, Bruneau, La Violette.

"Et si vous entriez dans une ferme, l'habitant — c'est-à-dire l'homme du sol, le laboureur — vous accueillerait ainsi: "Bonjour, petit! Comment ça va, au vieux pays?"

RENE BAZIN,
de l'Académie Française.

—o—

NOUVELLES REGIONALES

ST-PAUL, ALTA

Nous disions la semaine dernière que notre chambre de commerce s'occupe activement d'obtenir qu'un détachement de la police à cheval soit stationné à St-Paul.

Les raisons de cette demande sont nombreuses. Nous n'avons actuellement à St-Paul qu'un seul homme de la Police à cheval qui a charge et du village et du territoire environnant s'étendant à plus de cent milles. Malgré son activité et sa bonne volonté ce policier, du nom de J. Clifford, ne saurait suffire à la tâche énorme qui lui incombe. On comprend l'importance de cette tâche lorsque l'on songe que le district placé sous sa surveillance est habité par des représentants de la plupart des nations du monde et que l'ordre est plutôt difficile à maintenir chez certains des colons venant du sud-est de l'Europe. De plus St-Paul, avec sa population sans cesse croissante, requiert la présence permanente de représentants de l'Autorité; et il arrive que lorsque l'on a besoin de notre gendarme au village, il est souvent éloigné, tandis que d'autres fois, il ne peut se rendre à un appel éloigné, retenu qu'il est par ses fonctions au village pour une affaire quelconque.

D'autre part en certains cas notre policier a à opérer des arrestations dangereuses pour lesquelles deux hommes ne seraient pas de trop.

A lui seul le juge de paix de St-Paul a eu à juger 36 procès durant les derniers douze mois: cela représente du travail pour notre policier, surtout si l'on tient compte qu'il y a dix ou douze autres juges de paix dans le district.

Enfin on ne doit pas oublier que les chantiers de construction de notre voie ferrée qui se rapprochent de plus en plus rendront absolument nécessaire la présence de policiers plus nombreux afin de maintenir l'ordre.

Nous espérons que pour toutes ces raisons la requête de notre Chambre de Commerce sera entendue.

Le décès de Mme Geo. Deslauriers a douloureusement frappé toute la population de St-Paul; la défunte était très connue et profondément estimée par tous et elle comptait de nombreux amis parmi nous. La mort l'a enlevée dans des conditions douloureuses, en l'absence de son mari.

Mme Deslauriers laisse, en outre de son mari, une petite fille en bas âge.

Il y a quelques mois M. et Mme Deslauriers avaient la douleur de perdre leur jeune fils Roland.

Nous offrons nos sympathies les plus vives à M. Geo. Deslauriers dans les épreuves redoutables par lesquelles il passe depuis quelques mois. C'est dans les épreuves de ce genre que l'on apprécie pleinement les douces consolations de la religion catholique, qui n'autorise à considérer la mort que comme une séparation momentanée.

—o—

Nos annonceurs sont priés de nous faire parvenir leurs copies d'annonces au plus tard le lundi soir; et ils s'assureront par là une meilleure disposition dans nos pages.

Achetez chez nos annonceurs, et en ce faisant mentionnez notre journal

La Politique Fédérale

(du point de vue libéral)

Que de gens dans le doute au sujet du scandale ou du prétendu scandale du Transcontinental!

On porte de terribles accusations contre l'ancienne commission qui était chargée de voir à la construction de ce chemin de fer national. Ces accusations sont-elles fondées ou non?

Les uns affirment, les autres nient.

Comment découvrir la vérité dans le fouillis contradictoire des disputes et des prétentions diverses?

Il y a des gens puissamment intéressés à cacher la vérité et à jeter la confusion dans les esprits.

Il y en a d'autres qui préfèrent même ne jamais la connaître. la vérité, sur le scandale en question, afin de garder conscience libre de croire le pour ou le contre, selon leur "partisannerie" politique.

Mais combien d'autres désirent sincèrement savoir au juste à quoi s'en tenir sur la question, afin de pouvoir honnêtement se ranger du côté de la justice avec connaissance de cause.

A ceux-là je dirai que rien ne leur est plus facile, s'ils le veulent. Ouvrez seulement les yeux, regardez. voyez, puis réfléchissez une minute ou deux. Et il ne vous restera plus aucun doute.

Toute la question se résume en quelques lignes, et ce résumé de quelques lignes, je le trouve tout fait, tout prêt, dans les journaux conservateurs ou torys.

Libéral comme je suis, foncièrement libéral, c'est dans les journaux du parti adverse que je vais chercher mon argument, l'appui de ma conviction.

Je m'en rapporte aux diffamateurs eux-mêmes. J'accepte la parole des accusateurs.

* * *

Voici donc ce qu'on lit dans les journaux accusateurs:

"Le scandale du transcontinen- "tal national, qui marque le PE- "CULAT le plus habile et le plus "considérable de l'histoire de "l'Amérique du Nord, vient jeter "un jour peu favorable sur l'éco- "nomie interne du parti rouge. Il "est évident que les **$40,000,000** "qui semblent avoir été gaspillés "dans l'aventure du G. T. P. ont "servi à...'.. gaver les favoris "de Sir Wilfrid Laurier." (Voir l' "Evénement du 20 février 1914, page 4).

Paroles tirées, non du Saint Evangile, mais de "L'Evénement" de Québec, article deux, alinéa deux.

Je cite ce journal de préférence aux autres, à cause du rang qu'il occupe dans le bataillon sacré des journaux bleus-torys. C'est l'organe en chef français pour le Canada.

De plus, comme on vient de le voir, il résume bien la question en quelques lignes. Rien de plus clair.

Soulignons le mot PECULAT.

Péculat veut dire "vol des deniers publics par un ou des officiers publics."

C'est un crime qui s'expiait autrefois par la peine de mort.

Aujourd'hui on se borne à mettre les coupables en prison, et à leur faire rendre gorge,

Le péculat, dont il est ici question, n'est pas une petite affaire: 40 millions de l'argent du peuple, de quoi construire quatre gros navires de guerre du type dreadnought, de quoi construire un chemin de fer allant d'Edmonton à Fort McMurray ou à la rivière La Paix.

Qu'a-t-on fait des coupables? Que va-t-on en faire?

Ont-ils pris la fuite? Non, on les rencontre tous les jours soit à Ottawa, soit à Montréal, à Toronto...

Ont-ils été appréhendés, cités en justice? Non. Le seront-ils? Non.

Ils n'ont pas encore été inquiétés et ne le seront jamais.

Le gouvernement, gardien juré des intérêts du peuple, a-t-il au moins pris les moyens de se faire restituer les millions du peuple? Non.

Se propose-t-il de voir à ce que cette restitution se fasse un jour ou l'autre? Non, jamais.

Les voleurs, sous la protection indulgente du gouvernement Borden, resteront-ils donc en paisible possession des millions volés? Oui.

* * *

Je laisse au lecteur de tirer la conclusion qu'il lui plaira.

Quant à votre humble serviteur, après y avoir réfléchi, il a pris la résolution de ne croire en la sincérité des accusateurs et la véracité de l'accusation qu'à partir du jour et de l'heure de l'arrestation des voleurs.

Pour lui, pas d'arrestation, pas de voleurs.

Car, si voleurs il y a, ils sont bien connus et ne se cachent pas.

Mais, s'il n'y a pas de voleurs, il y a certainement des calomniateurs, des diffamateurs. La diffamation ou détraction est un crime plus grand, plus atroce encore que le vol.

De deux chenapans, le plus répréhensible, le plus vil, le plus criminel. ce n'est pas le voleur, mais le calomniateur.

A moins que — tant de choses possibles sur la terre! — à moins que... les voleurs, à même les 40 beaux millions volés, n'ait acheté, à beaux deniers sonnants, la clémence, le silence du gouvernement Borden. puisque c'est à lui que le devoir incombe de traduire les coupables en justice et de leur réclamer restitution.

Ainsi donc, il nous resterait à déduire de deux choses l'une: ou Borden, Rogers, Pelletier et leurs organes salariés sont les plus lâches calomniateurs de "l'Amérique du Nord," ou ils se sont vendus comme des p'tits gorets.

On ne sort pas de là.

JEAN-BAPTISTE.

SIR LYMAN JONES ET LES CULTIVATEURS

Un conflit entre des intérêts personnels et le programme du tarif libéral.

SIR LYMAN JONES SE TOURNE CONTRE LE PARTI LIBERAL

Il a changé d'attitude, dit-il, par ce que les libéraux ont voté l'abolition complète des droits sur les machines agricoles.

Sir Lyman Jones vient d'annoncer qu'il se sépare du parti libéral. Cette nouvelle, très significative, intéressera vivement l'électeur canadien. Elle lui aidera à comprendre beaucoup de choses.

Sir Lyman Jones est le directeur de la compagnie Massey-Harris, fabricants de machines agricoles. Il possède également des intérêts dans d'autres compagnies qui s'occupent du même genre d'affaires. Ce fut pendant longtemps l'un des libéraux marquants du Dominion. Il fut nommé au Sénat sous le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier; il est encore membre de ce corps à l'heure actuelle. Il se prétendait libéral jusqu'à ce qu'il ait déclaré le contraire lui-même il y a quelques jours.

Pourquoi donc ce changement d'attitude? Pourquoi refuse-t-il maintenant son appui au parti dont il se réclamait?

Il a changé d'attitude, dit-il, parce que les libéraux ont voté à la chambre, l'abolition des droits sur les instruments agricoles. Voilà pourquoi Sir Lyman Jones se tourne contre le parti libéral et contre Sir Wilfrid Laurier.

Et pourquoi les libéraux demandent-ils l'abolition des droits sur les machines agricoles? C'est parce qu'ils sont convaincus que les fabricants canadiens de machines agricoles n'ont plus besoin d'un tarif protecteur; c'est parce qu'ils croient que les cultivateurs canadiens, prêts à abandonner la protection en ce qui les concerne, devraient au moins pouvoir acheter leurs outils à un prix raisonnable qui laisse une marge suffisante mais non exagérée, au profit des fabricants. Ils sont d'avis que nos cultivateurs ne devraient plus être contraints comme ils l'ont été jusqu'ici, de payer aux fabricants un prix exagéré, comportant, non seulement un énorme bénéfice, mais aussi une somme équivalant au montant des droits imposés sur les outils de fabrication étrangère.

Il a été prouvé surabondamment en ces dernières années que les fabricants canadiens de machines agricoles n'ont nullement besoin d'être protégés. Un fait suffirait seul à le démontrer: Malgré les droits prélevés par les autres pays, nos fabricants ont pu expédier leurs machines sur les marchés étrangers et lutter avantageusement, sur ces marchés, contre les fabricants du pays même. Il est un autre fait également concluant, c'est qu'on a vu les manufacturiers canadiens vendre leurs machines dans des pays étrangers à des prix plus bas que ceux qu'ils exigent des cultivateurs du Dominion.

Armés de ces faits les libéraux se sont mis en campagne pour venir en aide aux cultivateurs canadiens. Immédiatement Sir Lyman Jones qui est intéressé dans la manufacture des machines "vire casaque." Immédiatement il déclare qu'il quitte pour jamais le parti libéral.

Il est, à ce propos, certains faits qui méritent d'être notés. Faisons remarquer par exemple que les libéraux adhèrent en tout et partout, à leur programme d'abaissement du tarif, afin d'alléger les fardeaux qui pèsent sur le peuple canadien. C'est pour diminuer ces fardeaux qu'ils ont cherché à faire passer la réciprocité en 1911, un accord qui devait leur donner de nouveaux débouchés pour les produits canadiens. Ils ont été défaits, mais ils continuent toujours, dans l'Opposition, à lutter pour la réforme du tarif. Leur programme comporte trois articles principaux. la détaxe des produits alimentaires; la détaxe du blé qui permettra au cultivateur canadien d'écouler son blé plus avantageusement et au consommateur canadien d'acheter sa farine à meilleur compte; la détaxe des machines agricoles, qui donnera aux cultivateurs la facilité d'obtenir leurs outils à plus bas prix sans que les manufacturiers canadiens soient aucunement lésés; nos cultivateurs pourraient donc ainsi produire à meilleur compte, ils y gagneraient, de même que le consommateur qui achète les produits de la ferme.

Il est à noter également que Sir Lyman Jones ne se séparerait pas du parti libéral s'il n'avait des raisons de croire que l'industrie manufacturière peut attendre un tarif plus favorable du gouvernement actuel, — protectionniste à outrance. — que de Sir Wilfrid Laurier. Sinon, ce changement de front serait absurde. Sir Lyman Jones sait très bien sans doute que si M. Borden fait quelques petits changements dans le tarif des produits agricoles. il se gardera bien de faire la seule chose qui puisse être réellement utile aux cultivateurs: l'abolition des droits.

Enfin, troisième et dernier fait qui exige l'attention de tous les électeurs canadiens: Dans les luttes politiques des quelques années qui vont suivre le parti libéral verra se ranger contre lui, en phalanges plus serrées que jamais. les grands capitalistes qui ont des privilèges à protéger et des faveurs de tarifs à obtenir. L'attitude de Sir Lyman qui, personnellement, peut être un homme estimable, prouve surabondamment ce fait. Les libéraux qui se mettent plus nettement et plus catégoriquement que jamais du côté de la masse du peuple canadien, auront maintenant à faire face à tous les privilégiés capitalistes et manufacturiers — qui lutteront sans trève ni merci.

Sir Wilfrid Laurier et ses partisans se lanceront dans cette lutte avec tout le courage que donne la foi en des principes. Si la victoire est retardée, si elle ne couronne pas leurs efforts, n'en accusons que les électeurs canadiens, sur le vote desquels dépend l'issue de la lutte.

DISCOURS DE L'HON. M. GRAHAM

PRONONCE A LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE 24 MARS 1914

Suite

Il professe des principes si bien arrêtés en politique et il s'est si peu rendu compte des responsabilités qui lui incombaient en sa qualité de commissaire-enquêteur, qu'au beau milieu de son travail, il déposa sa plume et s'en alla dans Bruce Sud, il y a quelques mois, parler à l'appui du candidat conservateur.

De retour à son bureau, après avoir connu l'amertume de la défaite, il reprit sa plume et termina ce prétendu rapport indépendant. M. l'Orateur, j'irai jusqu'à dire que le gouvernement lui-même n'ajoute pas foi à ce rapport.

M. W. H. BENNETT: Nous allons voter pour son adoption.

M. GRAHAM: Je n'aimerais pas beaucoup à me voir obligé d'accuser mon honorable ami de voter contre ses convictions. Je le répète, le gouvernement n'ajoute pas foi à ce rapport, et il n'osera pas mettre à effet les conclusions auxquelles en sont arrivés les commissaires.

J'irai encore plus loin, et j'accuse le ministre intérimaire des chemins de fer et canaux de commettre, chaque jour, des infractions contre les conclusions de ce rapport.

J'irai même jusqu'à dire que le ministre des chemins de fer lui-même a violé les conclusions de ce rapport, dans le moment même où M. Lynch Staunton était à préparer le rapport en question, à son nez même.

J'ai déclaré que deux buts principaux avaient présidé à la préparation de ce rapport: en premier lieu, faire tort au parti libéral; en second lieu, jeter du discrédit sur le Grand Tronc Pacifique. Quelle est la signification de tout cela?

Si je n'avais à défendre ici que le parti libéral, je n'aurais qu'à répondre que la conduite du parti auquel j'appartiens n'a nullement besoin d'être défendue en rapport avec cette transaction, comme je me flatte de l'établir un peu plus tard. S'il ne s'agissait que de la défense du parti libéral, je ne prendrais pas inutilement le temps de la Chambre et je ne gaspillerais pas mon temps et mon énergie en vain; mais il est un devoir qui m'incombe: C'est de rappeler au premier ministre, qui est responsable après tout de la situation actuelle, en recevant ce rapport et en permettant que l'on fasse circuler à des centaines de milliers d'exemplaires par tout le pays un résumé des conclusions auxquelles en sont arrivés les commissaires, il est cause que l'on calomnie injustement et que l'on cause un tort incalculable à la population du Canada.

Il était déjà assez pénible que le rapport en question attaque le parti libéral, mais enfin cela peut encore s'expliquer si l'on se rend compte du jeu de la politique, mais lorsqu'on en vient à attaquer, sans aucune raison valable, une grande entreprise nationale, une grande compagnie de transport, qui doit s'adresser aux principaux marchés financiers de l'univers pour se procurer les sommes dont elle a besoin, alors ce n'est plus seulement une insulte, c'est presqu'un crime.

Et quel temps a-t-on choisi pour faire ces prétendues révélations? On a choisi justement le moment où le gouvernement du Canada se prépare à demander au Parlement de voter des millions afin de venir au secours d'un autre chemin de fer transcontinental, et en même temps on publie ce rapport qui est de nature à empêcher le Grand Tronc Pacifique de se procurer sur le marché mondial, l'argent dont il a besoin pour mener à bonne fin son entreprise.

Au moment même où le ministre des finances du Canada constate qu'il n'est pas très facile d'emprunter sur le marché européen, lorsque beaucoup de nos industries sont pour ainsi dire branlantes sur le bord d'un abîme et traversent assez difficilement ce que l'on est convenu d'appeler la crise financière, lorsque les recettes de nos chemins de fer diminuent, lorsque les banques nous crient: 'Prenez garde', lorsque les temps sont durs et

Suite à la page 5



JUGEMENT IMPORTANT

La Commission des Chemins de Fer ordonne une réduction générale des taux de transport.

L'OUEST DU PAYS PROFITE DE LA REDUCTION

L'enquête tenue par la Commission est la plus importante que nous ayons eue sur la question des taux.

La Commission des Chemins de Fer a rendu jugement mardi dernier, et a décidé qu'un abaissement général des taux de chemins de fer aura lieu de Winnipeg à la Côte du Pacifique. La diminution varie de cinq à trente pour cent et prendra effet le premier septembre prochain.

Le jugement fixe un maximum des taux que les compagnies de l'Ouest auront droit d'exiger. Les taux les plus bas seront exigés au Manitoba, tandis qu'en Colombie Anglaise, les taux seront les plus élevés.

Certains centres ont obtenu des taux spéciaux.

Les taux de première classe, qui suivent, indiquent le caractère de cette diminution générale. De Winnipeg à Régina, les taux sont réduits de huit pour cent, jusqu'à Swift Current; de douze pour cent jusqu'à Calgary; de quinze pour cent jusqu'à Revelstoke, de treize pour cent jusqu'à Saskatoon: de seize pour cent, jusqu'à Edmonton: de dix pour cent jusqu'à Lethbridge.

De Régina à Broadview les taux sont réduits de trois pour cent: de Régina à Swift Current de six pour cent, à Medicine Hat, de sept pour cent, à Colonsay, de treize pour cent, à Saskatoon, de six pour cent, et à Wilkie, de dix-huit cents par cent livres.

De Saskatoon à Hardisty, les taux de première classe sont réduits de sept cents par cent livres; de quatre à Winard, de quatre à Davidson.

De Calgary à Régina, les taux de première classe sont réduits de dix cents par cent livres: à MacLeod, de trois; à Edmonton de quatre, à Lethbridge de trois, à Cardston, de quatre, à Fernie de huit cents par cent livres.

Par cent livres, les taux sont diminués de quatre cents de Edmonton à Saskatoon, de six, à Wetaskiwin, de quatre, à Calgary, de sept à High River, de neuf à Lethbridge. Des réductions semblables sont faites pour certains autres centres d'affaires.

Le taux de transport du grain et de la farine ont été réduits d'une manière sensible, d'après deux méthodes. On a d'abord réduit directement le taux de transport de ces marchandises, puis on a fixé le taux de transport de ces marchandises et on a fixé Fort Williams comme la limite en dedans de laquelle les taux maximum pourraient être chargés. Par exemple, le taux de Broadview à Winnipeg, actuellement de 20c par cent livres, seront de quinze cents, de Calgary à Winnipeg on paiera vingt-quatre cents par cent livres, au lieu de trente-trois.

Les taux de la farine expédiée vers l'ouest sont aussi réduits. La plainte des United Farmer d'Alberta a été entendue.

Le prix du transport du charbon est aussi réduit. Ainsi, de Lethbridge à Calgary, on paiera $1.15 par tonne, au lieu de $1.80; de Lethbridge à Edmonton, $2.20 au lieu de $2.85, et ainsi de suite en proportion.

Les taux du transport du sucre de Raymond, Alberta, aux différentes villes de l'Ouest, ont aussi subi une diminution. Ils sont réduits de 11 à 9 cents par cent livres.

Les autres produits: beurre, fromage, oeufs, légumes, seront transportés à meilleur marché. Les taux de transport du ciment, à partir de Winnipeg n'ont pas été réduits. On n'a pas non plus fait de changements importants dans le staux de transport du bois de construction, de la brique, de la pierre, du sable.

La fonte sera transportée moyennant trois dollars par tonne, au lieu de vingt cents par cent livres.

La commission s'est aussi occupée du taux de transport des passagers en Colombie Anglaise. Elle a cru bon de ne rien changer dans les taux.

Les taux de fret de l'Ouest ont attiré l'attention de la commission depuis 1904. La plainte de la Chambre de Commerce de Vancouver à propos de ce que l'on est convenu d'appeler le cas des villes de la côte du Pacifique, fut trouvée juste en 1904.

En 1909, le gouvernement de la Colombie Anglaise lui-même insistait à ce sujet. Cependant, en 1911, la Chambre de Commerce de Winnipeg soutenait que les taux de l'Ouest n'étaient pas raisonnables, et elle présentait sa réclamation à l'honorable M. Cochrane. La question fut soumise à la Commission des Chemins de Fer, en 1911. En janvier 1912, l'ancien commissaire en chef, l'honorable J. P. Mabee, et ses collègues déclarèrent qu'il fallait une enquête sur les taux de transports, et demandèrent aux compagnies de chemins de fer de justifier leurs taux actuels.

L'enquête a demandé soixante séances, et a duré cent jours. On a entendu soixante-douze témoins; et on a présenté 158 documents contenant 4,870 pages.

La cause des Chambres de Commerce de Vancouver et de Victoria et du gouvernement de la Colombie Anglaise fut défendue par M. W. A. McDonald, C.R., maintenant juge, et M. L. J. McPhillips, C.R.

M. M. K. Cowan, C.R., représentait les provinces d'Alberta et de Saskatchewan; la Chambre de Commerce de Winnipeg avait retenu les services de M. Isaac Pitblado, C.R., de Toronto, de H. W. Whitlaw, C.R., et de F. A. Marrisson, d'Alberta.

Le Pacifique Canadien était représenté par M. E. W. Beatty, M. F. H. Chrysler, d'Ottawa, et M. W. N. Tilley, de Toronto. Le Canadien Nord fut représenté par M. Phippen; le Grand Tronc Pacifique, par M. W. H. Biggar, C.R., et M. Lafleur, C.R., de Montréal.

Le commissaire en chef M. J. P. Mabee, mourût en mai 1912, pendant les procédures. Il fut remplacé en juillet 1912, par M. H. L. Drayton, C.R.

Le jugement couvre deux cents pages et traite de chaque question en litige.

DISCOURS DE L'HON. M. GRAHAM

Suite de la page 4

que toutes nos grandes industries ont à faire face à une situation difficile, on n'hésite pas à distribuer ce rapport dans le public, lorsqu'on sait très bien que l'un de ses premiers résultats sera de faire tort aux entreprises, qui avaient pourtant déjà assez de mal à traverser la crise actuelle.

J'irai plus loin que cela. Je n'hésite pas à décider que, fût-il vrai, c'aurait été quand même un outrage de faire circuler ce rapport, vu l'état actuel du marché monétaire dans le monde entier.

Quelques hon. DEPUTES: Oh! Oh!

M. GRAHAM: Les honorables députés ministériels semblent se réjouir du fait que j'ai employé l'expression "si le rapport était vrai"; mais, monsieur l'Orateur, il n'est pas vrai, je le déclare, et la conduite du gouvernement n'en est que plus déshonorante.

* * *

Quelle est la première chose dont nous ayions été témoins, dès le début de cette enquête?

Il y avait à peine quelques mois que les commissaires avaient commencé leur travail, lorsque des dépêches firent le tour du pays, pour annoncer les découvertes sensationnelles que faisaient tous les jours, les deux commissaires.

Ces nouvelles furent communiquées à la presse, expédiées aux financiers des vieux pays et aux Etats-Unis; elles annonçaient que le peuple canadien avait dépensé des sommes énormes en extravagances, dans la construction du Transcontinental national.

Quelle est l'opinion du gouvernement à l'endroit d'une commission qui commence son travail de cette façon-là?

Quelques mois plus tard, on communiqua d'autres dépêches encore un peu plus épicées que les premières; elles trouvèrent le chemin des bureaux des financiers des vieux pays, auxquels le Grand Tronc Pacifique demandait justement de l'argent à emprunter.

Mais cela n'était pas encore suffisant, et à quelques semaines de distance, les mêmes dépêches firent encore le tour des journaux.

Pendant tout ce temps, il n'y avait que deux groupes d'hommes, qui connussent les grandes lignes de ce rapport ou ce qu'elles seraient. C'étaient les commissaires et les ministres, et à leur goût, ils peuvent réclamer tout le mérite de l'affaire ou en porter tout le blâme. Voici ce qui est arrivé: M. Lynch-Staunton...

M. BORDEN: Mon honorable ami prétend-il que les membres du cabinet connaissaient la teneur de ce rapport, avant même qu'il n'eût été présenté et signé?

M. GRAHAM: Je n'ai pas dit cela.

M. BORDEN: Vous n'avez pas dit cela?

M. GRAHAM: Pas du tout. J'ai déclaré qu'il n'existait que deux groupes d'hommes, qui pussent vraisemblablement connaître la teneur de ce rapport, mais je n'accuse pas les ministres d'en avoir pris connaissance avant coup.

Il se peut qu'un membre du cabinet, au cours d'une conversation particulière avec les commissaires, ait obtenu des renseignements, mais que l'on prenne bien note que je n'accuse pas le gouvernement à ce propos.

Ce que je tiens à bien mettre en lumière, c'est que du commencement à la fin, ce rapport suinte l'esprit de parti, et je tâche de faire voir de quelle manière les commissaires se sont acquittés de leur tâche.

Je ne désire nullement relier le gouvernement à cette phase de l'affaire, à moins qu'il ne le veuille lui-même; mais il faut se rendre compte que, s'il eût été malséant pour le gouvernement d'agir de la sorte, la conduite qu'ont tenue les commissaires, qui étaient à la solde du gouvernement, doit être jugée dix fois pire.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que si les commissaires l'avaient voulu, ils auraient pu préparer ce rapport plusieurs mois plus tôt.

Mais s'ils en avaient agi ainsi, on n'aurait pu atteindre le but que l'on se proposait en faisant faire le tour de la presse aux fameux articles précédés de titres effrayants, non seulement au Canada, mais même en Europe.

A suivre

TRIBUNE AGRICOLE

du "Courrier de l'Ouest"

Lyman Melvin Jones — un parvenu millionnaire que le Roi a siré sans trop savoir ce qu'il faisait sans doute, ce pourquoi je me dispense de dire "SIR Lyman," en parlant de ce triste sire — le sieur Lyman Melvin Jones, dis-je, fait savoir au monde qu'il renonce au parti libéral pour se rallier au parti tory.

Le "Grain Growers Guide" s'empresse de faire observer qu'il faut en féliciter sincèrement le parti libéral. Cette observation est juste. Melvin Jones est un embarras, un encombrement, une cause d'impopularité. Plaignons le parti conservateur.

Du reste, les torys eux-mêmes ne se montrent pas très satisfaits de cette espèce de survenant qu'ils n'ont pas invité. Ils préfèreraient le voir au... large, mais non dans leur canot.

* * *

Le triste sire étant sénateur, membre du parlement fédéral conséquemment, il votera désormais avec les torys à la Chambre Haute.

C'est à Sir Wilfrid Laurier, je crois, qu'il doit sa nomination. Entre nous, Sir Wilfrid s'est fièrement trompé, cette fois-là. Ne pouvait-il diriger son choix sur un particulier plus convenable, plus digne de confiance?

Les égoïstes sont impropres à faire des législateurs, pour la raison qu'ils feront toujours passer leur intérêt personnel avant l'intérêt public.

Or, Melvin Jones est un de ces êtres, tout pétris d'égoïsme, qui n'ont d'autre idéal que le seul intérêt personnel, d'autre culte que l'accaparement, d'autre dieu que la richesse plus ou moins légitimement acquise.

L'excuse de Sir Wilfrid, s'il y a excuse possible, serait qu'il ignorait dans le temps quelle espèce de crétin il introduisait au sénat dans la personne du millionnaire Lyman Melvin Jones.

* * *

De son capot visé à l'envers, le sieur Jones donne pour raison que le parti libéral favorise la suppression complète de la taxe sur les instruments aratoires.

On veut détaxer l'outillage agricole afin d'en abaisser le prix actuellement trop élevé. C'est un excellent moyen de protéger l'agriculture, la première des industries nationales, la nourricière de toutes les autres, et cependant la seule qui n'est pas protégée jusqu'à présent.

Mais il parait impossible d'aller au secours du cultivateur sans offenser ce gentil, ce bon, ce doux, ce cher et très cher Lyman Melvin Jones, gros millionnaire et grand sire.

Il est, voyez-vous, président et gérant de la compagnie Massey-Harris, fabricant de machinerie aratoire. Les quelques actionnaires de cette richissime association d'écorcheurs, de pauvres qu'ils étaient il y a 20 ou 25 ans, sont aujourd'hui tous plusieurs fois millionnaires.

Il est généralement admis qu'une aussi grosse fortune aussi rapidement amassée ne saurait jamais être légitime ou honnête.

* * *

Les écorcheurs du monopole Massey-Harris, grâce à leur monopole, ont pu, dans le passé, prélever sur le peuple jusqu'à 35 pour cent en sus du prix normal et raisonnable de leur marchandise.

De l'autre côté de la frontière, la même marchandise s'est toujours vendue et se vend encore à meilleure condition pour le cultivateur. Mais une loi du Canada, par le moyen d'une forte taxe d'importation, s'oppose au passage libre de cette marchandise, dans le but avoué de mettre le monopole écorcheur à l'abri de toute concurrence. Le mensonge fiscal couvre cette infamie d'une étiquette patriotique.

On appelle ça la "protection nationale."

Va sans dire que le sieur Melvin Jones, déjà en possession illégitime de plusieurs millions extorqués, désire de toute son âme angélique le maintien du vol légalisé et protégé.

La détaxe des instruments aratoires lui fait mal au coeur, rien qu'à y penser.

Cette détaxe n'aurait pas l'effet de ruiner sa compagnie ni lui-même, permettrait encore la réalisation de jolis bénéfices, mais ne permettrait plus aux doigts crochus du monopole d'aller vider les goussets du peuple.

Ne plus jouir du privilège de plonger à volonté ses doigts crochus dans les goussets d'autrui, après en avoir contracté l'accoutumance! Horreur! Scandale!

Donc, Lyman Melvin Jones s'est cru justifiable de virer sa culotte à l'envers.

* * *

Le monopole Massey-Harris n'est pas la seule préoccupation intéressée du chevalier Jones.

Il est aussi président de la compagnie "Bain Wagon," président de la compagnie "Johnston Harvester," de Batavia, Etats-Unis; directeur de la compagnie "Verity Plow," directeur de la Canadian Bank of Commerce.

Ce gentil mossieu a donc le contrôle — ou participe au contrôle — d'institutions manufacturières et financières dont le capital se monte à plus de 300 millions de dollars. Et il n'est pas encore satisfait.

* * *

En désertant le parti libéral, Melvin Jones ne s'aperçoit pas évidemment du bien qu'il fait à ce parti, au lieu du tort qu'il s'imagine bêtement pouvoir lui causer.

Il rend témoignage à la sincérité des libéraux qui demandent l'abolition totale de la taxe sur les instruments aratoires.

Bien des gens la contestaient, cette sincérité. D'autres n'osaient trop s'y fier, tout en y croyant jusqu'à un certain point.

Mais voilà que le sénateur Jones, qui a vécu dans leur intimité, jusqu'à dernièrement et doit par suite savoir à quoi s'en tenir sur leur compte; voilà, dis-je, que le sénateur Jones s'en vient dire publiquement: Je les connais maintenant ces mécréants, et je sais, à n'en plus douter, qu'ils ont l'intention diabolique de s'attaquer à la sainte institution du monopole;; et c'est pourquoi je les abandonne sans retour et pour le salut de mon âme vouée au culte du dieu dollar.

* * *

En témoignage de satisfaction, le parti tory vient précisément d'annoncer à la Chambre des Communes, par la bouche de son ministre des finances, qu'il va faire adopter, d'ici à quelques jours, un bill réduisant de cinq pour cent la taxe sur les moissonneuses et lieuses (Reapers and binders).

La taxe sera maintenue intégralement sur le reste des instruments aratoires.

Mais chacun remarquera sans peine que le monopole du sieur Jones repose principalement sur la fabrication des moissonneuses et des lieuses (reapers and binders).

A l'avenir, au lieu de voler légalement 17½ par cent pour chaque moissonneuse ou lieuse vendue aux cultivateurs, Melvin Jones et sa compagnie d'écorcheurs ne pourront plus leur soutirer que 12½ par cent en sus du prix normal et légitime. Il n'aime pas cela, comme de raison.

Vous voyez qu'il n'a pas tardé à recevoir la récompense de sa trahison politique.

Le gouvernement de M. Borden a vu tout de suite l'impopularité qui lui revient de la conversion sordide et par trop intéressée du sénateur égoïste. Et, tout protectionnistes qu'ils sont, M. Borden et son ministre des finances ont compris qu'il leur fallait, par une concession faite au peuple, au détriment de la compagnie Massey-Harris, détruire autant que possible le mauvais effet de la culotte retournée à l'envers.

Autant de gagné pour le peuple, en attendant mieux.

Merci, SIR Lyman Melvin Jones.

ANTONIO GAGNEPAIN.

MALADIES CHARBONNEUSES DES PLANTES CULTIVEES

Causes et remèdes. — Observations générales.

Les charbons n'attaquent pas seulement les plantes cultivées.— Ces maladies bien connues et si apparentes, généralement désignées sous le nom de charbons, ne s'attaquent pas seulement aux plantes cultivées de l'ordre naturel des graminées, au nombre desquelles nos céréales viennent au premier rang par ordre d'importance.

Elles se rencontrent également chez d'autres plantes qui n'ont qu'une parenté très éloignée avec la famille des graminées. Mais elles n'ont d'importance pour les cultivateurs qu'en raison de la valeur économique des plantes attaquées. Nous nous sommes donc bornés, dans les pages suivantes, à étudier les formes les plus importantes des charbons qui nuisent aux plantes utiles en agriculture.

Les charbons sont produits par un champignon microscopique. Leur nature et leur action sur la plante hospitalière. — Tous les charbons sont causés par de minuscules plantes parasitaires, appelées moisissures dans le langage populaire — sont très destructives à cause de leur mode de vie parasitaire.

Elles sont parasites parce que tous les champignons sont incapables de fabriquer leur propre nourriture toute prête qu'elles trouvent dans les tissus de la plante — c'est-à-dire de la plante hospitalière comme nous l'appellerons dans cette étude — sur laquelle elles vivent.

Elles s'opposent souvent au but de la culture de certaines plantes quand elles ne le détruisent pas entièrement, par exemple, la production du grain dans le cas des céréales; enfin elles peuvent causer la mort de la plante aux dépens de laquelle elles ont si longtemps vécu. Les divers champignons qui causent les charbons nous fournissent les meilleurs exemples de parasitisme; parfois ils peuvent empêcher entièrement le grain de se produire.

Ces champignons, de même que les autres champignons microscopiques qui leur sont apparentés, possèdent de délicats organes végétatifs — le mycelium — au moyen duquel ils vivent entièrement ou en partie dans les cellules de la plante hospitalière. Après avoir acquis une vigueur suffisante, grâce à l'absorption de nourriture tirée de cette plante, ils produisent de nombreux organes générateurs ou reproducteurs — les spores — qui sortent à la surface des parties de la plante infectée où elles produisent des symptômes plus ou moins visibles (excroissances, sacs de carie).

Les désordres causés par les champignons qui se développent ainsi dans les cellules de la plante hospitalière sont parfois si légers qu'ils ne se manifestent à l'extérieur que lorsque le champignon a atteint sa maturité et produit ses spores.

Parfois aussi, d'énormes masses de spores se produisent dans les cellules de la plante hôte; cette dernière ne peut résister à l'augmentation de pression qui se produit à l'intérieur, les tissus affectés se gonflent, finissent par éclater et les spores apparaissent à l'extérieur sous forme d'une poudre noirâtre ou brunâtre.

Spores des charbons et leur dispersion. — Lorsque le champignon en est arrivé à cette phase, la dispersion des spores suit presque immédiatement. Les spores de champignons sont comparables aux graines des plantes plus hautement organisées en ce sens qu'elles reproduisent leur espèce. Mais ce ne sont pas des graines au vrai sens botanique du terme.

* * *

Les spores des charbons sont des cellules végétales minuscules, rondes ou arrondies, beaucoup plus fines, beaucoup plus légères que la poussière du chemin ou les autres impuretés atmosphériques; le moindre courant d'air les dissémine.

Mais dans la dispersion de ces spores le vent ne joue pas un rôle aussi important que l'on a prétendu. Sans doute, pendant le battage des grains très charbonnés, le vent peut jouer un rôle important en disséminant les spores qui sortent de la batteuse en nuages de poussière noire, mais il en est autrement dans les conditions normales, c'est-à-dire dans le champ même.

Des expériences minutieuses sur la dispersion des spores produites dans un champ de grain charbonné ont été faites dans des localités très éloignées les unes des autres (Russie et Allemagne), et ont donné des résultats si concluants que les conclusions qui en ont été tirées peuvent être considérées comme sûres. On a constaté que les spores de charbons ne sont pas transportées à plus de 250 verges d'un champ infecté.

Dans son savant traité "Researches on Fungi" le professeur Buller, de l'université du Manitoba, exprime cette opinion: "Un vent d'une vitesse de plusieurs milles à l'heure peut souvent transporter, à de très grandes distances, les spores d'une fructification (en parlant de champignons d'un ordre plus élevé), mais à cause de leur chute graduelle, tôt ou tard toutes les spores doivent atteindre la terre. Plus elles sont grosses, plus elles tombent rapidement."

* * *

Le vent est, sans aucun doute, l'un des facteurs naturels qui contribuent le plus à la dissémination des spores de champignons, mais les charbons ne sont pas entièrement propagés par cet agent. Les spores adhèrent au chevelu du grain de blé, aux petites fentes ou aux sillons profonds des balles de l'avoine, à l'enveloppe rugueuse de l'orge.

La maladie se répand naturellement par l'emploi de grain de semence infecté. Les spores peuvent aussi être transmises au sol avec le fumier infecté, par les instruments de ferme, les machines recouvertes de spores. Elles envahissent aussi les granges, infectent le coffre à grain et contaminent le nouveau grain qui était peut-être tout à fait sain.

Il faut avoir soin de se servir de sacs propres, surtout pour la semence qui a été traitée, sinon celle-ci serait infectées. Les vieux sacs qui ont contenu du grain carié peuvent être débarrassés de leurs spores par une immersion dans une forte solution de formaline ou dans de l'eau bouillante. On peut s'en servir de nouveau sans risque après les avoir fait sécher. Il faut veiller à tous ces détails lorsque l'on bat du grain charbonné.

* * *

La batteuse est un facteur important dans la propagation des charbons. — Nous ne saurions terminer cet exposé des moyens par lesquels les spores se dispersent sans parler du transport de la batteuse d'une ferme à l'autre. Sans doute, cette coutume, généralement suivie, est très avantageuse dans la pratique ordinaire de la ferme, mais elle contribue beaucoup à répandre les

Suite à la page 7

Ordonnance des Licences de Liqueurs

DEMANDES POUR RENOUVELLEMENT DE LICENCES DE LIQUEURS

Les demandes suivantes de renouvellement de Licences de Liqueurs seront prises en considération par le Bureau des Commissaires de Licences, à l'assemblée annuelle qui sera tenue au Palais de Justice, salle du Tribunal pour enfants, à Edmonton, le mardi, cinquième jour de mai 1914, à 2 heures de l'après-midi.

Joseph Eugène Laurencelle, renouvellement de licence concernant le Royal Hotel, situé lot 6, bloc 4, Spruce Grove Centre.

John George Connell, renouvellement de licence concernant le Fairview Hotel, situé lots 1, 2 et 3, bloc 6, G. T. P. townsite de Spruce Grove.

William Cameron et Emile Trean, renouvellement de licence concernant le Lac Ste-Anne Hotel, situé lot 7 du Lac Ste-Anne Settlement, Lac Ste-Anne.

Waldron William Brown et Frederick Geiler, renouvellement de licence concernant le Royal Hotel, situé lots 1 et 2, bloc 2, Stony Plain.

Pembina Hotel Company Limited, Arthur C. Uren, secrétaire, renouvellement de licence concernant le Pembina Hotel, situé lots 1, 2 et 3, bloc 8, Entwistle.

Lake View Hotel Company Limited, Martin Luther Forster, prés., renouvellement de licence concernant le Lakeview Hotel, situé lots 30 et 31, bloc 6, Wabamun.

Edson Hotel Company Limited, Octave A. Rivest, gérant, renouvellement de licence concernant le Edson Hotel, situé lot 10, bloc 5, Edson.

Joseph Larose, renouvellement de licence concernant le Commercial Hotel, situé lots 1 et 2, bloc 16, Edson.

Jerry Callahan, renouvellement de licence de liqueurs en gros pour le magasin situé lots 37 et 38, bloc 8, Edson.

Walter Armstrong Wilkins, renouvellement de licence concernant l'hôtel Clyde, situé lots 7, 8 et 9, bloc 1, Clyde.

St-Albert Hotel Company Ltd, Joseph Beauchamp, gérant, renouvellement de licence, concernant le St Albert Hotel, situé lot 73, bloc 4, plan "G", St-Albert.

Joseph Julien, renouvellement de licence concernant le Royal Hotel, situé lot 34, bloc 5, plan "G", St-Albert.

Pierre Borle, renouvellement de licence concernant le Ray Hotel, situé N. W. 1-4, sec. 34, twp. 54, Rang 26 ouest du 4ème Méridien, Ray.

Toussaint Tremblay et Joseph Onésime Tremblay, renouvellement de licence concernant le Saskatchewan Hotel, situé partie du lot 18, de Fort Saskatchewan Settlement, Lamoureux.

Wallace Noyes, renouvellement de licence concernant le Noyes Crossing Hotel, situé N. W. coin du N.O. 1-4, sec. 2, twp. 55, rang 1 ouest du 5ème Méridien, Noyes Crossing.

Wilbrod Henri Couture, renouvellement de licence concernant le Morinville Hotel, situé lot 1, bloc 2, Morinville.

Nate Campbell, renouvellement de licence concernant l'Alberta Hotel, situé lot 86 et partie du lot 87, Morinville.

John McNamara, renouvellement de licence concernant le Shamrock Hotel, Rivière qui Barre.

Louis Boissonnault, renouvellement de licence, concernant le Farmer's Hotel, situé lots 11, 12 et 13, bloc 1, Rivière qui Barre.

Odilon Lamarre, renouvellement de licence concernant le St-Emile Hotel, situé lots 5 et 6, bloc 3, Legal.

Grand Union Hotel Company Limited, Harry Campbell, gérant, renouvellement de licence concernant le Grand Union Hotel, situé lot 12, bloc 1, H. B. R., Athabasca.

Athabasca Hotel Company Limited, Albert E. Walsh, gérant, renouvellement de licence concernant le Athabasca Hotel, situé lots 13 et 14, bloc 2, H. B. R., Athabasca.

Northern Distributing Company, Ltd., W. O. Vigar, gérant, renouvellement de licence de gros pour le magasin situé lot 13, bloc 23, H. B. R., Athabasca.

Queen's Hotel Company Limited, Frank Peter Kaiser, gérant, renouvellement de licence concernant le Queen's Hotel, situé partie des lots 1 et 2, bloc 5, Fort Saskatchewan.

John Henry Grylls et John Orval Munro, renouvellement de licence concernant le Mansion House, situé lot 1, bloc 2, Fort Saskatchewan.

Jack Eli Williamson, renouvellement de licence de gros pour le magasin situé lot 18, bloc 2, Fort Saskatchewan.

John McDonald, renouvellement de licence concernant le Queens Hotel, situé lots 10, 11 et 12, bloc 11, Tofield.

James D. Hannan, renouvellement de licence concernant le Royal Alexandra Hotel, situé lots 11 et 12, bloc 10, Tofield.

The Wainwright Hotel Limited, John D. Kaine, gérant, renouvellement de licence concernant le Wainwright Hotel, situé lots 1, 2 et 3, bloc 7, Wainwright.

Harry J. Hacker, renouvellement de licence concernant le Park Hotel, situé lots 27 et 28, bloc 7, Wainwright.

Fred H. Gillespie, renouvellement de licence concernant le King Edward Hotel, situé lots 1, 2 et 3, bloc 10, Viking.

Ryley Hotel Company Limited, Peter Weiler, gérant, renouvellement de licence concernant l'Alberta Hotel, situé lots 38 et 39, bloc 5, Ryley.

William Edgar Fleming, remise d'une licence pour le King George Hotel situé lots 1 et 2, bloc 6, Holden.

William Edgar Fleming, renouvellement de licence concernant le King George Hotel, situé lots 1 et 2, bloc 6, Holden.

George Wilford Bulmer et William Alderson Bulmer, renouvellement de licence concernant le Killarney Hotel, situé lots 1 et 2, coin Main et Seconde Avenue, Chauvin.

Adam Aicher, renouvellement de licence concernant le Waldorf Hotel, situé lots 1, 2 et 3, bloc 3, plan "T", Leduc.

Benjamin William Runyon, renouvellement le licence concernant le Leland Hotel, situé lot 4, bloc 1 et partie des lots 1 à 5, bloc 6, plan "T", Leduc.

Magloire Lachance, renouvellement de licence concernant le Arlington Hotel, situé lots 1 et 2, bloc 1, Millet.

Daté à Edmonton, ce sixième jour d'avril 1914.

JOHN D. HUNT,
Député Procureur-Général
Par intérim.

L'UNION NATIONALE FRANCAISE DE L'OUEST

St-Boniface, 24 mars 1914.

L'Union Nationale Française de l'Ouest, fondée à St-Boniface, Manitoba, Canada, depuis cinq ans par un petit groupe de Français, est née d'un élan de patriotisme et le dévouement de tous ses membres l'a fait croître avec rapidité.

Elle vient de se faire incorporer en société par actions au capital de $50,000, réparti en 2,000 actions de $25 chacune, libérales en 10 annuités sur appels. Privilège est donné de payer en plein en avance des appels et de transferer cette ou ces actions sur approbation du conseil d'administration.

Le but de cette souscription est de permettre à la société de faire l'acquisition d'un terrain ou immeuble avant que les spéculations si rapides dans ces pays en portent le prix à un taux trop élevé. Cet immeuble est nécessaire à la société pour son développement et la direction des intérêts français qui lui seront confiés.

Si nous faisons appel à tous les Français de l'Ouest canadien c'est pour leur expliquer le but de notre société. Nous serions heureux d'avoir l'adresse de tous afin que nous puissions leur faire parvenir la circulaire que nous avons rédigée et qui leur décrira d'une façon précise le but de la société, les avantages et les profits que tous les Français peuvent et doivent en retirer.

Non seulement notre oeuvre est patriotique, mais elle est bienfaisante et en vous joignant à ce groupement nécessaire de l'élément français vous faciliterez les relations avec la France et le Canada. Vous obtiendrez droit à vos réclamations personnelles dans ce pays car vous serez aidés par une union forte dont le dévouement vous est assuré.

Gardez-vous bien de croire que trop éloignés de nous, vous n'obtiendrez aucun des avantages de ce groupement, au contraire, ce sera l'unique moyen de vous rapprocher de la source qui vous fournira tous les renseignements nécessaires à votre avancement moral et matériel en ce pays.

Nous comptons donc bien sur vous tous Français de l'Ouest canadien, pour contribuer à cette oeuvre qui est dans l'intérêt de tous et de chacun. Vous serez fiers de l'encouragement que vous lui aurez donné et la satisfastion d'avoir été utiles à vos compatriotes et à la cause française, justifiera amplement l'effort que vous aurez fait.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. A. de la Barrière, secrétaire de l'Union Nationale Française de l'Ouest, St-Boniface, Manitoba.

POUR RIRE UN PEU

Une compagnie de Québec, la "Fairview Land Co," désireuse de plaire à sa clientèle de langue française vient de faire imprimer et distribuer la circulaire suivante:

"Parc Fairview" est situé dans le coeur du centre futur de l'industrie de Québec et sera bienfaise immédiatement des improvements énormes qu'on est en train de faire.

"Les lots Parc Fairview sont available aux termes bien raisonables; le payment devra fair sur une terme des années, n'aucune intérêt sera chargé. Un payment de 10-15% Cash du prix du lot et 5 Piastres par mois vous donne le droit d'aquisiter un lot 25 x 100 pieds.

"Vous avez l'opportunité à aquisiter des terrains dans le coeur de l'industrie ,ou des dévelopements énormes, sont faites dans une ville bien établissee et ou le Gouvernement et les chemins de fer vient de dépenser plus que cinquant Millions piastres ($50,000,000) et probablement plus que trois fois de cette somme d'argent privé viendra trouvez le chemin pour le develepement de la Capitale de cette Providence.

"Des informations seront donnees avec plaisir volontairement. Ecrivez nous pour des termes et pour plus de particularites en regard de notre plan des payments attractive et nous sommes sur que ça vous payera de prendre des renseignements."

TRIBUNE AGRICOLE

Suite de la page 6

charbons et à les introduire sur la ferme qui en était indemne.

Une batteuse qui a servi à du grain carié est tellement infestée de spores que tout le grain que l'on y bat ensuite peut contracter la maladie à moins que l'on n'ait parfaitement stérilisé l'appareil.

On admet que la batteuse sert à répandre les mauvaises herbes. Nous en avons la preuve dans les lois des mauvaises herbes, promulguées dans certaines provinces, et qui obligent les ouvriers chargés de la machine de la nettoyer avant de l'enlever d'une ferme ainsi que toutes les parties de l'appareil, voiture, support, etc. Mais la fumigation n'est pas prescrite.

Or, une machine qui a servi au battage du grain carié contient des millions de spores qu'elle répand sur tous les chemins ou sur toutes les routes par lesquelles elle passe, sans compter qu'elle infecte le grain que l'on y bat ensuite. Ce n'est que par l'adoption de moyens permettant de contrôler les agents de dissémination que l'on peut espérer enrayer la propagation des charbons.

Les méthodes de traitement ne réduiront pas ces maladies, il faut aussi faire disparaître les moyens d'infection. Il conviendrait donc d'obliger les ouvriers à nettoyer leur machine pour en faire disparaître les germes qu'elle renferme aussi bien que pour en enlever les graines de mauvaises herbes qui peuvent s'y trouver.

En l'absence de dispositions légales, nous conseillons fortement aux cultivateurs d'insister sur l'emploi de machines propres et d'eviter celles qui peuvent introduire des maladies dont l'extirpation coûtera infiniment plus de temps et d'argent qu'il n'en faudrait pour nettoyer la machine.

Un cultivateur qui aurait réussi, par des années de soins, à faire disparaître ou à peu près les charbons de sa ferme ruinerait tout l'effet de ce travail en employant, pour un seul battage, une machine infestée de germes de ces maladies.

Nous savons que l'époque où ce nettoyage doit se faire est peut-être l'une des plus pressées de l'année; nous savons également que plusieurs centaines de batteuses fonctionnent en même temps, mais ces faits font ressortir la nécessité de prendre des précautions contre les charbons plutôt qu'ils ne l'atténuent.

Nous proposons que ce nettoyage soit rendu obligatoire et que l'on demande aux autorités provinciales de passer une loi prescrivant le parfait nettoyage des batteuses avant que ces machines soient employées sur de nouveaux locaux. L'opération est aussi simple qu'efficace. Après avoir balayé le dedans et le dehors de la machine pour enlever les graines de mauvaises herbes, le contremaître de l'équipe fait tremper quelques vieux sacs dans la formaline — une livre par gallon d'eau — et les place à l'intérieur de la machine, après quoi on recouvre toutes les ouvertures pour retenir le formol qui s'évapore.

Si toutes les ouvertures ont été bien bouchées, les vapeurs détruiront complètement la vitalité de toutes les spores de charbons pendant le transport de la machine d'une ferme à l'autre. Après cinq ou six heures de fumigation l'interieur de la machine ne renferme plus de spores vivantes.

L'extérieur et les accessoires, voiture, cadre, etc., peuvent être rapidement stérilisés au moyen d'un pulvérisateur portatif ordinaire, rempli de la même solution de formaline que nous venons de mentionner. Après un peu d'expérience l'opération entière ne devrait pas exiger plus d'une demi-heure de travail et elle ne coûte que très peu de chose.

Le cultivateur devrait insister pour que ce traitement soit appliqué et le batteur devrait,avant de quitter la ferme où il vient d'opérer, se procurer un certificat établissant que le traitement a été dûment appliqué.

Ce certificat devrait être signé par le cultivateur chez qui il vient de battre, et sa présentation sera exigée par le cultivateur sur la ferme duquel la machine se rend ensuite. En prenant ces précautions, les cultivateurs aideraient beaucoup à réduire les charbons dans toutes les régions où l'on cultive du grain.

A suivre

A NOS ABONNES

Un certain nombre d'abonnés du "Courrier de l'Ouest" doivent des arrérages d'abonnement à l'administration de notre journal. La petite dette de chacun d'eux prise séparément est peu de chose! Mais on connait le proverbe: "Ce sont les petits ruisseaux....."

La publication d'un journal est onéreuse et le revenu provenant du paiement des abonnements est indispensable pour "boucler le budget." Certains abonnés sont en retard de deux ou trois années; ces abonnés, nous en sommes certains, n'hésitent pas à payer les factures de leurs fournisseurs; pourquoi négligent-ils celle de leur journal?

Il ne viendra à personne l'idée qu'un journal puisse être servi, chaque semaine, gratuitement à plusieurs milliers de personnes. Avant de pouvoir expédier le journal à sa clientèle l'administration a dû payer le papier, la main-d'oeuvre, etc., elle a donc droit, en retour du service de son journal, d'être indemnisée de ces frais.

Nos abonnés retardataires, qui chaque semaine reçoivent la visite du "Courrier," songent-ils à cela?

Nous livrons ces quelques réflexions à leur méditation. Un avis à été envoyé à chacun d'eux fixant le montant de leur petite dette; un prompt règlement de celle-ci serait pour nous le meilleur des encouragements dans la lutte que nous soutenons en faveur du français.

LA COLONISATION DANS L'ALBERTA CENTRALE

Un missionnaire à Montréal

Nous lisons dans les journaux de Montréal:

Le Rév. Pere J. A. Thérien, O. M. I., curé de St-Paul, Alta, est actuellement en visite à Montréal, chez son frère, M. le curé de St-Zotique; le Révérend Père n'est pas un inconnu ici, pas plus qu'un étranger, quoique demeurant dans l'Ouest depuis tantôt 18 ans, nous nous souvenons tous l'avoir entendu, il y a quelque 15 ans, prêcher dans nos églises l'Évangile de l'Ouest en faveur des pauvres missions sauvages.

Depuis, l'Ouest a évolué, a subi une transformation presque radicale, de même le Révérend Père; ce dernier est devenu l'un des plus actifs coopérateurs à l'oeuvre de la colonisation et l'un des facteurs les plus puissants de l'organisation de la colonisation dans cette partie du pays. Il préside actuellement aux destinées d'un immense et riche territoire dont St-Paul est le centre de colonisation, le point de mire des spéculateurs, et le fort stratégique et de ralliement de l'organisation de la colonisation dans l'Alberta.

Et c'est ce nouvel Evangile qu'il vient prêcher aujourd'hui à ses compatriotes de l'Est en prêtant main-forte à l'organisateur actuel, le Rév. J. A. Normandeau, qui tient son bureau, 306 St-Antoine, Montréal, Qué.

CHRONIQUE LOCALE

M. U. Verrault, inspecteur des chemins, du Ministère des municipalités, est de retour d'un voyage à St-Paul et au Lac Labiche.

* * *

M. et Mme Asselin, de St-Albert, sont de retour d'un voyage de quelques semaines en Californie.

* * *

Sont de passage à Edmonton, cette semaine:

MM. J. O. M. Legault, marchand, et J. Julien, hôtelier de St-Albert.

—M. et Mme O. St-Germain, de Morinville.

—M. L. X. DesPins, de Brosseau, Alta, en voyage d'affaires.

* * *

—MM. A. C. LaRivière, maire de Grouard, Alta, et I. Biron, échevin de la même ville, sont de retour d'un voyage dans l'Est du Canada et des Etats-Unis. Ces messieurs ont visité Ottawa, Montréal, Boston, New-York, Chicago, etc. Partout ils ont pu constater que l'Ouest canadien suscite un intérêt de plus en plus vif chez nos compatriotes; nombreux sont les Canadiens-français qui projettent de venir s'établir dans l'Ouest en 1914. MM. LaRivière et Biron repartiront cette semaine pour Grouard.

* * *

M. le curé Ethier, de la paroisse de l'Immaculée Conception, est allé à Morinville au début de la semaine; il sera de retour aujourd'hui jeudi.

* * *

Nous lisons dans les "Cloches de St-Boniface," Man:

Le R. P. Laurent Legoff, O.M.I., missionnaire depuis 47 ans dans l'Ouest Canadien et résidant depuis 32 ans avec les Montagnais du Lac Froid, Alta, est passé à St-Boniface le 15 mars en route pour l'Europe, où il va faire imprimer un "Dictionnaire français-montagnais," une "Vie de Jésus-Christ" et un "Cours d'Instructions" en montagnais.

* * *

TRES BONNE MENAGERE désire place, pour mai prochain, soit dans presbytère ou maison tranquille, sans enfant; s'adresser à Mme B., Mission St-Michel, Pincher Creek, Alta.

* * *

M. J. A. McNeil, le populaire marchand de tabacs de notre ville, informe sa nombreuse clientèle que l'on trouvera en tout temps à son magasin, 243 avenue Jasper Ouest, ou au comptoir des cigares de l'hôtel Selkirk, un choix important de cigares, cigarettes ou tabacs des meilleures marques. Tous nos compatriotes sont invités à accorder leur clientèle à M. J. A. McNeil, qui n'épargnera aucune peine pour leur donner satisfaction absolue. Journaux et livres français.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE D'EDMONTON

L'assemblée générale annuelle pour l'adoption des règlements et l'élection des membres du bureau de direction, pour l'année 1914, aura lieu dimanche, 19 avril, à 4 heures de l'après-midi, à la salle des fêtes de l'Ecole Séparée, Troisième rue.

Tous les Canadiens-français devraient se faire un devoir d'assister à cette assemblée.

Par ordre du comité.

J. A. THIBAULT,
Secrétaire.

SOIREE FAMILIALE

Dimanche, 19 avril

Dimanche prochain, les Artisans C.-F., donneront une soirée récréative sous la présidence de M. Geo. Routhier. De très beaux prix seront décernés aux vainqueurs de la partie de cartes.

Voici le programme de la partie musicale:

Chanson, par Mme G. Routhier, M. G. Pépin, accompagnateur.

Soli de piano.

Deux saynètes: "Les oeufs de Pâques" et "La petite boudeuse," par les élèves de l'école séparée, sous la direction de l'institutrice, Mlle Sylvestre.

Chant, "Les Oiseaux"; "O Canada."

On annonce que les nouvelles orgues de l'église St-Joachim arriveront prochainement et qu'un grand concert sacré sera donné, le jour de l'Ascension, pour leur inauguration.

NECROLOGIE

Nous apprenons avec regret le décès de Mme Omer Fluet, fille de M. et Mme Tétreau, décédée à Mosside, Alta, à l'âge de trente ans.

Mme Omer Fluet était très connue et estimée dans la région et sa disparition prématurée est l'objet des regrets unanimes; la défunte laisse pour pleurer sa perte, un mari et quatre jeunes enfants.

Nous offrons nos condoléances à la famille si douloureusement éprouvée.

MARIAGE

Décarie-Thuotte

Dimanche dernier, 12 avril, a été célébré le mariage de M. Jos. Décarie avec Mlle A. Thuotte. La bénédiction nuptiale fut donnée au presbytère de la paroisse St-Joachim par le R. P. Hétu, O.M.I.

Les témoins étaient: pour le marié, M. L. A. Giroux, avocat; pour la mariée, M. Tremblay.

Durant la célébration du mariage l'automobile de M. Jos. Paquette, qui avait amené les fiancés et qui stationnait devant le presbytère fut volée par deux jeunes chenapans, Arthur Mitchell et Wilfrid Stevenson. On conçoit la surprise des jeunes mariés lorsqu'après la cérémonie ils ne retrouvèrent ni leur auto ni les bagages qui y étaient contenus!

La police fut immédiatement avisée et deux détectives sautèrent dans une automobile et partirent sur les traces des voleurs. Après une poursuite acharnée, l'auto volée fut aperçue par les policiers à environ huit milles d'Edmonton, sur la route du Fort Saskatchewan. Poursuivis et poursuivants volaient à 50 milles à l'heure et ce fut par miracle que personne ne fut blessé durant cette course fantastique. Les policiers réussirent enfin à se rapprocher de l'auto volée, une puissante Cadillac; mais les voleurs demeuraient sourds aux injonctions impérieuses d'arrêter; ce que voyant le détective Lancey, d'un bond audacieux, sauta dans l'automobile de M. Paquette et mit la main au collet des chauffeurs improvisés qui furent alors contraints de se rendre.

Moins d'une demi-heure après les jeunes mariés reprenaient possession de leur auto et de leurs bagages et les deux audacieux voleurs jouissaient d'un repos mérité dans l'une des cellules de la station de police.

CORRESPONDANCE

On nous prie d'insérer la communication suivante:

Monsieur le Rédacteur du "Courrier de l'Ouest," Edmonton.

Monsieur,

En justice pour les parties intéressées, voulez-vous annoncer que je n'ai jamais, de près ou de loin, sollicité la position d'Inspecteur des chemins dans le comté de Beaver River, et que je n'ai jamais fait aucune demande à ce sujet à aucun département du gouvernement de l'Alberta, ni à l'honorable M. Wilfrid Gariépy, ministre des Affaires municipales, ni logé aucune plainte contre l'inspecteur actuel, M. David Gervais, en qui j'ai pleine confiance et dont les travaux donnent entière satisfaction au public. Les rumeurs et les propos me représentant comme aspirant à cette position ou critiquant M. Gervais sont donc faux, malicieux, mensongers, et absolument dénués de fondement.

Bien à vous,

ARTHUR POIRIER.

JOYEUSE FETE

Dimanche dernier au soir un nombre considérable d'amis se réunissaient à la demeure de M. et Mme Royal. Tous avaient tenu à féliciter et à fêter ceux-ci à l'occasion de leur vingt années de mariage.

Mme Royal, assistée de Mme Geo. Roy, sa mère, de Mme Antonio Prince, sa soeur, et de Mme A. Auger, reçurent les visiteurs. On remarquait parmi les personnes présentes: Messieurs et Mesdames Geo. Roy, J. H. Gariépy, J. H. Picard, Wilfrid Gariépy, P. E. Lessard, A. Lefort, J. T. LaBissonnière, P. E. Poirier, A. Robitaille, L. Savard, Jos. Beauchamp, Gus. Lessard, Chs. Barry, L. A. Auger, A. Drolet, L. A. Arsenault, Jos. Déchêne, A. Denis, E. Bérubé, Nap. Provost, G. Itzweire, H. L. Williams, E. Voyer, T. E. Gagner, J. J. Leblanc, R. Duplessis, L. Plante, Dr Boulanger, Cléophas Gariépy, Mlles Gariépy, Madore, Denis, Drapeau, Rév. P. Cozanet, O.M.I., Rév. P. Hudon, S.J., Rév. P. Prince, S.J., juge Noël, J. E. Laurencelle, L. Dubuc, L. A. Giroux, H. Cagnat, A. Galibois, J. A. McNeil, A. Hervieux, E. Bilodeau, G. A. Thibault, E. Gariépy, Ant. Prince, Jules Audette, P. E. Guay, A. E. Deveau, Camille Denis, Jos. Lambert.

M. et Mme J. A. Royal habitent l'Ouest depuis très longtemps. Mme Royal, de son nom de famille, Antoinette Roy, est née à St-Boniface, Manitoba, où elle passa ses premières années d'enfance. En 1887, après des études au couvent de sa ville natale, elle vint à Edmonton, retrouver sa famille accompagnée de ses deux soeurs, Mme Antonio Prince et Mme Charles Rodberg.

Le 1r avril 1894 elle épousait M. Jules Royal.

M. Royal, fils de l'ancien Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest est natif de Montréal. Encore en bas âge il suivit sa famille au Manitoba. Plus tard il étudia à Montréal, pour revenir par la suite habiter le Nord-Ouest. M. Royal passa une grande partie de sa vie à l'emploi du gouvernement. En effet, il y a 31 ans exactement que M. Royal est au service de l'Etat. Et aujourd'hui encore il occupe à Edmonton la position d'assistant agent des Terres de la Couronne.

Les nombreux amis de M. et Mme Royal offrirent de généreux cadeaux, consistant en une superbe table et un service en porcelaine.

Le "Courrier de l'Ouest" se joint aux nombreux amis de M. et Mme Royal pour leur offrir ses félicitations et ses meilleurs souhaits.

FEUX DE PRAIRIE

De violents feux de prairie font rage à peu de distance au nord de St-Albert.

La brigade locale des pompiers lutte activement pour entraver la marche de l'incendie et éviter que les feux menacent le village.

On déclare que les bâtiments de la mission catholique ont été très menacés.

COLONISATION D'UN NOUVEAU PAYS

Le territoire traversé par le chemin de fer Grand Tronc Pacifique entre McBride, C.A., situé à 1135 milles à l'ouest de Winnipeg, et Prince George, C.A., situé à 1279 milles à l'ouest de Winnipeg, est très riche en bois d'épinette et de cèdre. C'est la découverte qui vient d'être faite, à la suite de l'ouverture de cette partie du pays par la construction de la voie ferrée du G.T.P. Ce bois est de première qualité et parmi le plus beau qui se trouve sur les rives de la rivière Fraser. A l'est de la rivière Willow, il y a un beau site pour une ville, où des colons sont déjà établis. Le district de la rivière au Saumon, à l'ouest de la rivière Fraser jusqu'à la rivière Willow, sera colonisé en peu de temps. Il n'y a pas plus que deux ou trois gisements de rocs, de McBride à Prince George. Lorsque le bois aura été abattu et les terres défrichées, on verra toute la richesse du sol. Cette contrée est destinée à un grand avenir. Il y a 75,000 acres de terre disponible dans un rayon de quatre milles de chaque côté de la voie du chemin de fer. Cette superficie sera augmentée à mesure que la construction du Grand Tronc Pacifique avancera. De McBride à Hansard, soit une distance de 100 milles, des montagnes sont visibles, s'étendant sur les deux rives de la rivière Fraser. Le Cariboo Range, à environ 1150 milles à l'ouest de Winnipeg, est une région d'avenir. Les explorateurs visitent cette partie du pays fréquemment, parce qu'elle offre autant d'attractions pour les alpinistes que la région des Rocheuses et des Selkirks. Plusieurs de ces montagnes sont recouvertes de neige à l'année.

ON DESIRE VENDRE lot 4, subdivision 12 du bloc 7, Elm Park (usines du G. T. P.), excellent placement d'affaires, à des conditions exceptionnellement avantageuses. S'adresser à M. J. F. Giese, Old Chef Boarding House, North Edmonton.

COURS DU MARCHE A EDMONTON

Prix des céréales, aux élévateurs

Blé No 1 Northern, 69c.
Blé No 2 Northern, 66c.
Blé No 3 Northern, 62c.
Blé No 4, 58c.
Blé No 5, 51c.
Orge No 3, 25 à 30c.
Orge No 4, 22c.
Avoine No 1, 25c.
Avoine No 2, 22c.

Prix des animaux

Porcs de choix, 150 à 250 livres, 7 1-2c.
Boeufs, au-dessus de 1100 livres 6 1-2 à 7c.
Boeufs, au-dessous de 1100 livres, 5 à 6c.
Veaux, 150 à 200 livres, 7 à 8c.
Moutons, 5 1-2 à 6c.

AVIS PUBLIC

Donné par le Bureau des Syndics de l'Arrondissement Scolaire Séparé Catholique d'Edmonton, No 7, de la province d'Alberta.

Attendu qu'il a semblé à propos au bureau des syndics de l'arrondissement scolaire séparé catholique d'Edmonton, No 7, de la province d'Alberta, que la somme de cent cinquante mille dollars soit empruntée sur la garantie dudit arrondissement par l'émission de débentures remboursables au porteur en trente versements annuels égaux et consécutifs avec intérêt à un taux ne s'élevant pas à plus de huit pour cent par année, pour les fins suivantes, savoir: achat d'emplacements d'écoles, érection et ameublement d'édifices scolaires en brique.

Il est en conséquence donné avis ici par le bureau dudit arrondissement qu'à moins qu'un scrutin des contribuables dudit arrondissement, pour ou contre l'emprunt par débentures susdit, soit demandé tel que prévu par l'Ordonnance des Ecoles, ledit bureau demandera au Ministre de l'Instruction Publique l'autorité d'emprunter ladite somme par débentures.

De ceci toutes les personnes intéressées sont priées de prendre avis et elles sont invitées à s'y conformer selon qu'elles le jugeront à propos.

J. H. PICARD, Président.

Daté à Edmonton, ce quatrième jour d'avril 1914.

AVIS

Bureau de James A. MacKinnon, Chambre 706, Edifice Tegler

Edmonton, Alta, 7 avril 1914.

Liquidation de l'actif de Soto Makubayghi et du Café Impérial, insolvables, Edmonton, Alta.

Avis est par les présentes donné que le susdit insolvable, Soto Makubayghi, qui tenait un fonds de commerce de restaurateur, sous le nom de "Imperial Café" dans la ville d'Edmonton, province d'Alberta, m'a fait cession de son actif pour le bénéfice de ses créanciers, sous l'autorité de la loi d' "Assignement" de la province d'Alberta.

Les créanciers sont invités à se réunir à mon bureau, Chambre 706, Edifice Tegler, dans la ville d'Edmonton, à 2 h. 30 de l'après-midi, jeudi le seizième jour d'avril A. D. 1914, dans le but de recevoir un état de compte du susdit insolvable, de nommer des inspecteurs et de faire connaître leur décision relativement à la disposition de l'actif.

Toutes les personnes ayant droit sont priées d'enregistrer leur réclamation, en l'accompagnant d'une déclaration statutaire faite par devant moi, le ou avant le trentième jour de mai A. D. 1914, après quelle date, je procéderai à la répartition de l'actif ne tenant compte que des réclamations dont il m'aura été donné avis.

JAS. A. MacKINNON,
Liquidateur officiel.